



COMMISSION

« ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

Réunion du 5 avril 2018

PROJET D'AVIS	2
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
LISTE DES PARTICIPANTS	4
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES	26
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS ».....	27

PROJET D'AVIS

COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

du 5 avril 2018

Avis proposé au Conseil

Avis n° 1

La Commission a pris connaissance du système d'informations sur les groupes de sociétés (nommé Lifi pour Liaisons Financières) et son évolution depuis 40 ans. Ce dernier se base aujourd'hui principalement sur quatre sources :

- copies des déclarations fiscales collectées sur une base volontaire dans le cadre de la notation bancaire des entreprises ;
- déclarations fiscales exhaustives fournies par la DGFIP mais assez tardivement (décembre n+1) ;
- l'enquête sur le Répertoire des Entreprises Contrôlées Majoritairement par l'État (Recme) ;
- une source commerciale (provenant du Bureau Van Dijk) pour compléter le champ sur les liaisons financières transfrontalières.

Ce système apparaît donc complet. La commission a bien noté l'importance croissante de Lifi pour la statistique structurelle d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie, maintenant que cette dernière prend en compte la notion de groupe de sociétés *via* le profilage.

La commission apprécie le fait que Lifi a su évoluer dans le temps afin de se baser aujourd'hui principalement sur des données administratives. Elle salue donc la réduction de la charge statistique générée et encourage les réflexions actuelles sur la possibilité d'allègement de l'enquête sur le Recme.

Par ailleurs, la commission a bien pris note des travaux récents sur le répertoire européen des groupes (EGR). Ces derniers sont pilotés par Eurostat, mais l'Insee y joue un rôle majeur. L'amélioration de la qualité de ce répertoire est aujourd'hui indéniable. La commission encourage donc l'Insee à poursuivre son implication dans les travaux européens ainsi que l'intégration des données de l'EGR dans le système Lifi. Ces investissements permettront d'améliorer encore la qualité globale du système d'information sur les groupes.

Enfin, la commission encourage l'Insee à continuer de valoriser ces informations sur les groupes afin d'éclairer au mieux le débat actuel au sujet de la mondialisation de l'économie française.

Référence : avis général de moyen terme n° 23, avis de moyen terme n° 1 et n° 2 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

- 5 avril 2018 -

Président : Lionel FONTAGNÉ, Professeur à l'École d'économie de Paris –Université Paris 1

Rapporteurs : Christel COLIN, Directrice des statistiques d'entreprises à l'Insee
Béatrice SÉDILLOT, Chef du SSP (Service de la statistique et de la prospective) au
ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Responsable de la commission : Stéphane TAGNANI (01 87 69 57 03)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	5
I. ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ	5
II. DEMANDE D'ACCÈS À DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951	12
III. PROGRAMME DE TRAVAIL 2018 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE	13
IV. POINT SUR LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES GROUPES	16
V. PRÉPARATION DES ORIENTATIONS DE MOYEN TERME DU CNIS (2019-2023) : BILAN DU MOYEN TERME 2014-2018.....	21
CONCLUSION	25

Liste des participants

AFSA	Cédric	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (CNIS) Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
BAHU	Marlène	
BELLER	Catherine	Conseil national de l'information statistique (CNIS) Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
BERTHOLON	Raphaëlle	
BIGNON	Nicolas	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
BLANCHOT	Julie	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation - Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
BROIN	Myriam	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
BROUILLET	Frédéric	
CALZADA	Christian	Ministère des Armées
CARAES	Didier	Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)
CARON	Nathalie	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
CHAUVET-PEYRARD	Axelle	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES) Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
COLIN	Christel	
DEPOUTOT	Raoul	Ministère de l'Economie et des Finances – Direction générale des douanes
DUBOIS	Marie-Michèle	
FONTAGNÉ	Lionel	Conseil national de l'information statistique (CNIS) Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
FRANCESCHI	Paul	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique (ASP)
GÉLY	Alain	Confédération générale du travail (CGT)
GOLFIER	Cécile	Banque de France (BdF)
HAAG	Olivier	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
KREMP	Elisabeth	
MARIOTTE	Henri	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
MATHÉ	Thierry	Ministère de la Transition écologique et solidaire Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
MAUREL	Françoise	
NARGEOT	Rodolphe	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
PEUCH	Magali	Individuel
PONCET	Hélène	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
POUGET	Julien	
RAHARIVOHITRA	Désiré	Fédération des industries mécaniques Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
ROUSSEAU	Sylvie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
SCHERRER	Philippe	
SEDILLOT	Béatrice	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
VINET	Anna	Syndicat unique des industriels de l'agroéquipement
WYCKAERT	Matthieu	Ministère des Armées - Observatoire économique de la défense (OED)

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Lionel FONTAGNÉ.

INTRODUCTION

Lionel FONTAGNÉ

Bonjour à toutes et à tous. Nous examinerons aujourd'hui une longue série d'enquêtes pour avis d'opportunité. Trois d'entre elles feront l'objet d'une présentation. Les autres donneront lieu à une séance de questions-réponses. Enfin, nous vous présenterons pour information la prolongation d'avis de différentes enquêtes. Françoise Maurel évoquera ensuite une demande d'accès à des données administratives présentée par le ministère de la Défense. Nous aborderons le programme de travail de la statistique publique pour 2018, puis nous effectuerons un point sur le système d'information sur les groupes. Ce point donnera lieu à une séance de questions-réponses et un avis de la commission. Enfin, Cédric Afsa présentera, dans le cadre de la préparation des orientations de moyen terme pour la période 2019-2023, le bilan du moyen terme 2014-2018.

I. ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ

1. Enquêtes avec présentation

Enquête unifiée Fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques

Marlène BAHU, Insee

Nous avons présenté le dispositif, en septembre dernier, des enquêtes de fréquentation des hébergements collectifs touristiques réalisées par l'Insee. Il s'agit aujourd'hui de procéder à un rappel sur l'enquête et de présenter les modifications envisagées dans le cadre de la demande d'opportunité. L'une des grandes modifications prévues vise à harmoniser ces enquêtes autrefois différenciées selon le type d'hébergement pour n'en faire qu'une.

Cette enquête menée depuis les années 1980 était réalisée initialement dans les hôtels. Elle a ensuite été étendue aux campings et autres hébergements touristiques collectifs comme les résidences de tourisme ou les villages de vacances. Cette enquête n'est pas, en revanche, conduite auprès des hébergements ou logements proposés par les particuliers. L'enquête répond à un règlement européen et tous les pays membres de l'Union doivent fournir des données similaires. Elle est basée sur un parc d'hébergements collectifs mis à jour tout au long de l'année.

L'enquête est réalisée mensuellement auprès de 70 % des hébergements, soit un échantillon de 12 000 hôtels, 6 000 campings et 2 600 autres hébergements collectifs ce qui permet de répondre à des demandes très précises de nos partenaires, notamment au niveau régional. Ce taux de sondage s'est néanmoins réduit au cours des dernières années, pour alléger la charge des entreprises. Aujourd'hui, le questionnaire est proposé au format papier ou de façon dématérialisée, avec une saisie en ligne via l'application Coltrane. La collecte centralisée se développe également auprès de quelques grandes enseignes, de même que le dépôt-retrait de fichiers issus des logiciels de gestion. A compter d'avril 2018, un premier éditeur de logiciel permettra ainsi d'obtenir directement et automatiquement toutes les données d'intérêt pour les campings utilisant ce logiciel.

L'enquête se scinde en deux parties. La première partie permet de mettre à jour le cas échéant les caractéristiques de l'hébergement (adresse, contacts, capacités d'accueil, type d'hébergement, classement officiel d'Atout France, dates d'ouverture et de fermeture). La deuxième partie collecte des variables économiques comme l'occupation des hébergements jour par jour, qui nous permet de calculer un taux d'occupation, le nombre d'arrivées et de nuitées avec une distinction par pays d'origine des résidents, la part de la clientèle d'affaires et, depuis 2017, le chiffre d'affaires hors taxes.

L'Insee a procédé à quelques modifications, la principale consistant à harmoniser les concepts pour former une seule enquête à partir des trois précédentes. Sur le fond, le dispositif reste néanmoins peu modifié. Nous avons en effet harmonisé certains termes tout en conservant les spécificités selon les besoins. Un modèle de questionnaire a été établi pour les hôtels et les autres hébergements collectifs, même s'il reste

possible de distinguer les deux. Pour les DOM, nous pouvons aussi distinguer la clientèle locale des autres clients. Un modèle spécifique a été élaboré pour les campings pour tenir compte du vocabulaire spécifique (emplacement nu, emplacement équipé, etc.).

Le questionnaire a par ailleurs été retravaillé et simplifié pour améliorer sa lisibilité. Une partie des tableaux a été repensée et nous espérons que ces modifications faciliteront le remplissage. Jusqu'à présent, les hôtels et autres hébergements touristiques étaient interrogés tous les mois, mais les campings étaient interrogés entre avril et septembre, sur la période durant laquelle ils sont davantage ouverts. Or nous avons constaté que le début et la fin de saison sont devenus de plus en plus importants et que certains campings restent même ouverts toute l'année. L'interrogation sera désormais mensuelle. Nous renforçons aussi l'offre de collecte dématérialisée par les logiciels de gestion, ce qui allégera le travail des hébergements.

Le programme de diffusion des données a peu évolué. Mensuellement, nous publions des séries sur le site Insee.fr, nous transmettons des données à Eurostat et nous envoyons des résultats aux hébergements participants. Tous les trimestres, nous publions des données plus complètes dans la série « Informations rapides », puis chaque semestre un bilan de saison hiver ou été avec une déclinaison régionale. Annuellement, nous établissons un bilan commun avec la DGE (Direction générale des entreprises), le dernier paru le 3 avril dernier. Enfin, environ une fois par an, nous réalisons des études plus structurelles. Ainsi, nous avons notamment publié des études sur les hôtels en 2014, le tourisme en Europe en 2015 et les campings en 2016.

Lionel FONTAGNÉ

Quel est le seuil pour qualifier un hébergement collectif ? J'ai redécouvert que nous ne collectons pas le chiffre d'affaires avant 2017, ce qui m'étonne fortement. Pouvez-vous le confirmer ? Comment cette enquête s'articule-t-elle avec le compte satellite du tourisme ? Enfin, nous avons évoqué à de nombreuses reprises dans cette commission les données disponibles sur Internet. Vous avez fait référence aux grandes enseignes, mais vous n'avez pas abordé la possibilité de vous rapprocher des plates-formes qui disposent de très nombreuses informations. Avez-vous envisagé, dans le cadre d'un travail exploratoire, d'examiner l'information disponible au sein de ces plates-formes ? Avez-vous également envisagé d'ajouter une question pour savoir si l'hébergement a été réservé directement ou via une plate-forme ? En termes de chiffre d'affaires, les deux modalités présentent des incidences différentes pour l'hôtelier.

Marlène BAHU

Nous interrogeons les hôtels à partir de 5 chambres et les campings à partir de 10 emplacements nus ou équipés. Nous n'interrogeons pas, en revanche, les campings 100 % résidentiels (louant leurs emplacements avec des baux de longue durée). La question sur le chiffre d'affaires a effectivement été introduite en 2017. Le taux de remplissage sur cette variable s'établit entre 15 et 20 %. Nous posons cette question tous les mois et son renseignement n'est pas régulier.

Paul FRANCESCHI, Insee

Nous avons introduit la question sur le chiffre d'affaires, car nous disposons, dans les sources fiscales, d'une information au niveau des entreprises et non des établissements. Nous ne l'obtenons en outre que très tardivement. Enfin, cette notion se révèle parfois proche de celle de la facturation. Les séries de chiffres d'affaires dans les campings font apparaître une très faible saisonnalité par rapport au volume des nuitées que nous relevons par ailleurs. Ce constat démontre l'existence d'une pratique d'acomptes de facturation qui ne reflète pas l'activité location au moment où elle se réalise. Même si nous nous heurtons encore à des difficultés d'interprétation, cette question nous permet d'identifier les différences de gamme dans les hébergements que ne retrace pas complètement le classement Atout France.

S'agissant de l'articulation avec le compte satellite du tourisme, ces enquêtes donnent des indications sur le volume d'activité en France, avec des éléments de coûts. Quant aux plates-formes de réservation, nous envisageons effectivement de travailler avec elles, mais il s'avère plutôt compliqué d'identifier leur part de marché. Le chiffre d'affaires de ces plates-formes sur un hôtel peut par exemple augmenter de 10 % d'un mois à l'autre, sans que nous puissions déterminer si la fréquentation de cet hôtel a augmenté de la même façon, ou si cela correspond à une fluctuation de la part de marché intermédiée par la plate-forme. Si cette piste se révèle intéressante, elle soulève néanmoins plusieurs difficultés. Nous avons d'ailleurs envisagé de

l'explorer pour essayer de dessiner des tendances sur les volumes de réservation, mais l'exercice mérite encore des travaux.

Alain GÉLY, CGT

Existe-t-il encore des enquêtes conduites aux frontières ?

Paul FRANCESCHI

Ces enquêtes ont été présentées en septembre dernier. Elles sont menées par la DGE et la Banque de France et permettent de collecter des informations utiles pour la balance des paiements. Sur certains territoires comme les DOM ou la Corse, des enquêtes sont également menées sur les flux de voyageurs dans les ports et aéroports.

Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)

Sylvie ROUSSEAU, Insee

Cette enquête existe depuis de nombreuses années. Elle a pour but de mesurer la consommation d'énergie dans l'industrie à la fois en valeur et en volume. Cette enquête permet de recueillir des données sur la consommation brute et la consommation nette par type d'énergie, les coûts de ces consommations et l'usage de ces énergies. Elle couvre à la fois l'électricité, le gaz, les produits pétroliers, le bois et les énergies renouvelables. Ces informations répondent à deux règlements européens : le règlement sur les statistiques structurelles et un règlement plus récent sur les statistiques de l'énergie. Les résultats sont communiqués au niveau agrégé, mais ils sont également disponibles par taille d'établissement et par nomenclatures d'activité (NAF et NCE, la nomenclature spécifique à l'énergie). Les résultats sont par ailleurs communiqués par région. En parallèle, des enquêtes sont menées par le SDES, le service statistique du ministère de la Transition écologique et solidaire, mais ces opérations se révèlent moins complètes. L'EACEI reste aujourd'hui la seule enquête à présenter des informations à la fois en volume et en valeur, ainsi que sur les usages.

En pratique, nous interrogeons des établissements installés sur le territoire national, en France et outre-mer, qui emploient de plus de 20 salariés et exercent une activité industrielle, à l'exclusion de l'artisanat commercial, la boulangerie, la charcuterie et quelques activités de l'énergie (cokéfaction et raffinage, matières nucléaires). L'unité d'interrogation correspond aux lieux de consommation des énergies et aux lieux où se trouvent les compteurs et où, bien souvent, sont adressées les factures. Ces lieux constituent l'unité la plus à même de répondre à ces questions.

En France, le champ de cette enquête recouvre 22 000 établissements industriels. 4 établissements sur 10 sont interrogés tous les ans, soit un échantillon de 8 500. Le plan de sondage est stratifié par taille, secteur d'activité et région, ce qui permet de fournir des résultats détaillés. Nous interrogeons également de manière exhaustive tous les établissements qui emploient plus de 250 salariés. Nous opérons aussi un renouvellement par moitié des établissements afin d'assurer une comparabilité des résultats au fil du temps. L'enquête se déroule en début d'année, entre janvier et mai, sur les consommations d'énergie de l'année précédente. L'opération est réalisée principalement par Internet avec un taux de réponse très satisfaisant de l'ordre de 90 %, et même de 96 % par Internet.

Des questions très succinctes sont posées sur l'établissement, cherchant en particulier à savoir s'il a changé d'activité ou de taille récemment. Ensuite, pour chaque énergie, l'enquête collecte les quantités achetées, les montants dépensés, les usages et, si l'énergie le permet, les stocks, voire le volume d'autoproduction. Comme dans toutes les enquêtes thématiques, la dernière question interroge l'établissement sur le temps de remplissage du questionnaire. En pratique, il faut 40 minutes pour renseigner le questionnaire, les informations demandées représentant principalement des informations quantitatives.

Les résultats de cette enquête sont communiqués à Eurostat en réponse aux règlements européens sur les statistiques structurelles et l'énergie. Le SDES utilise également ces informations pour alimenter le bilan énergétique annuel et les comptes de l'énergie. Ces données sont par ailleurs utilisées dans le cadre du questionnaire de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

D'autres utilisateurs mobilisent ces informations, notamment le Ceren, le Citepa pour l'inventaire des émissions en lien avec la pollution atmosphérique, mais aussi des chercheurs qui peuvent y accéder *via* le CASD. Tous les ans, nous diffusons les résultats sur le site de l'Insee au travers d'un « Insee Focus » qui présente l'analyse des principaux agrégats et des tableaux de résultat dans la collection « Insee Résultats ».

Désiré RAHARIVOHITRA, Fédération des industries mécaniques

Pour quelle raison limitez-vous le champ de l'enquête aux établissements qui emploient plus de 20 salariés ? Réalisez-vous une estimation pour les établissements de moins de 20 salariés ?

Sylvie ROUSSEAU

La consommation des établissements employant moins de 20 salariés se révèle beaucoup plus faible. Une enquête est menée sur les petits établissements industriels, mais de manière irrégulière. La dernière collecte a été réalisée en 2015.

Lionel FONTAGNÉ

De nombreuses entreprises industrielles pratiquent l'autoproduction. Quel prix imputez-vous pour l'autoproduction d'électricité ? Par ailleurs, les services consomment de plus en plus d'électricité. Existe-t-il une enquête équivalente pour ce secteur ?

Sylvie ROUSSEAU

J'ignore ce qu'il en est pour l'autoproduction d'électricité. La consommation d'électricité dans les services soulève effectivement une difficulté. Pour l'instant, nous n'avons pas mis en place d'alternative à ce questionnaire.

Enquête régionale sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en Bretagne en 2018 (BV 2018)

Béatrice SÉDILLOT

Il n'est pas très fréquent d'évoquer des enquêtes régionales dans cette instance. De nombreuses questions se posent en Bretagne autour de la qualité de l'eau et les acteurs de l'eau (Agence de l'eau, services de l'État, collectivités territoriales) ont défini des politiques publiques visant à améliorer la qualité de l'eau, comme le Plan breton pour l'eau, ainsi que des contrats territoriaux quinquennaux pour la reconquête de la qualité de l'eau qui s'accompagnent le plus souvent d'aides financières pour faire en sorte que les agriculteurs renouvellent leurs pratiques pour améliorer la qualité des eaux. Ces politiques ont fait naître une demande forte d'indicateurs au niveau des bassins versants, c'est-à-dire les espaces drainés par un cours d'eau et des affluents, pour vérifier si les pratiques agricoles ont évolué, essayer d'approcher une mesure d'impact des aides financiers et s'interroger sur les modalités les plus efficaces pour faire évoluer les pratiques.

Ce n'est pas la première fois qu'une enquête est conduite en Bretagne sur les bassins versants. Deux autres éditions ont été réalisées en 2004 et 2011, couvrant 45, puis 59 bassins versants. Cette nouvelle enquête couvrira 66 bassins versants, c'est-à-dire presque tout le territoire breton. Des enquêtes sur les pratiques culturales sont conduites par le SSP (service statistique du ministère de l'Agriculture) tous les trois ans par espèces (fruits, légumes, grandes cultures, etc.) et au niveau des parcelles. Elles permettent d'obtenir des données au niveau de la région, mais pas à un niveau plus fin. Elles ne répondent donc pas totalement au besoin. Il existe également des sources administratives spécifiques à la Bretagne sur les déclarations de flux d'azote. Néanmoins, ces informations ne peuvent pas être rapprochées directement des pratiques d'épandage ou de fertilisation.

Cette enquête vise à disposer d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur les pratiques agricoles dans les bassins versants et à pouvoir qualifier l'évolution des pratiques depuis 2004. Elle aborde les productions végétales et animales, les plans d'épandage, la fertilisation, la protection des cultures et les engagements (mesures agroenvironnementales, bonnes pratiques dans le cadre du plan Eco-phyto, etc.). L'enquête couvre les exploitations agricoles dont le siège se trouve en Bretagne et appartient à un bassin versant

disposant d'un contrat territorial. La taille de l'échantillon est estimée à 4 250 unités tirées à partir des déclarations de flux d'azote. L'enquête sera conçue et conduite par le Srise (service régional pour l'information statistique et économique) avec son réseau d'enquêteurs. Un comité de pilotage réunit les partenaires financeurs et les services de l'État. Enfin, un comité de concertation rassemble tous les acteurs régionaux, notamment la profession agricole, les acteurs publiés de l'eau, les associations de protection de l'environnement. Un comité régional d'opportunité a déjà rendu un avis favorable sur cette enquête.

Le coût de l'opération s'élève à 525 000 euros, un montant relativement élevé lié à la modalité de collecte en face à face. Un quart de ce coût est financé par la Draaf (Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt) et le complément est pris en charge par les partenaires. L'enquête doit être collectée début 2019 et les premiers résultats sont attendus au dernier trimestre 2019. Seront publiés les résultats bruts par région, département et bassin versant. Ces résultats seront également valorisés dans les supports de diffusion de la Draaf, *Agreste Bretagne*, notamment sur les pratiques de fertilisation et la protection des cultures.

Lionel FONTAGNÉ

Quelle est la profondeur temporelle de ce dispositif ?

Béatrice SEDILLOT

Nous disposons d'une profondeur temporelle seulement pour les bassins versants communs aux deux éditions précédentes.

Lionel FONTAGNÉ

Ces deux enquêtes étaient parcellaires. Les bassins situés au milieu de la Bretagne restaient plutôt absents de l'interrogation.

Béatrice SÉDILLOT

Le degré de couverture de cette nouvelle enquête se révélera effectivement beaucoup plus important.

Lionel FONTAGNÉ

Je vous propose de rendre un avis d'opportunité favorable sur ces trois enquêtes.

La commission « Entreprises et stratégie de marché » émet un avis d'opportunité favorable sur les trois enquêtes.

2. Enquêtes sans présentation

Lionel FONTAGNÉ

Les enquêtes concernées sont les suivantes :

- Enquêtes de conjoncture ;
- Enquête sectorielle annuelle (ESA) ;
- Enquête Système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) ;
- Enquête Observation des prix de l'industrie et des services (Opise) ;
- Enquête sur le prix de revient des logements neufs servant au calcul de l'indice du coût de la construction (ICC/PRLN) ;
- Enquête trimestrielle sur l'activité de la messagerie ;
- Enquête Cheptels ovins, caprins et porcins ;
- Enquête Pratiques phytosanitaires en arboriculture ;
- Enquête Aquaculture.

Les représentants des différents services concernés sont présents et pourront répondre à vos questions.

Anna VINET, Syndicat unique des industriels de l'agroéquipement (AXEMA)

Au niveau des indicateurs Ipampa sur le prix des machines agricoles, nous observons un décrochage sur certains types de matériels. Auparavant, ce point avait été corrigé avec le syndicat Axema dans les enquêtes Opise. Est-ce toujours le cas ? A défaut, pourrions-nous travailler ensemble pour améliorer les séries ? Ce sujet se révèle très sensible pour nous.

Philippe SCHERRER, Insee

Le département des statistiques de court terme gère l'enquête Opise et les différents indicateurs conjoncturels associés. Je n'ai pas connaissance de tel décrochage. Je vous propose d'en parler en dehors de la réunion et de programmer, au besoin, une réunion en liaison avec le ministère de l'Agriculture.

Désiré RAHARIVOHITRA

Sur cette enquête, couvrez-vous toute l'industrie manufacturière ?

Philippe SCHERRER

L'enquête Opise couvre l'intégralité de l'industrie, à l'exception des domaines militaires. Il en est de même pour les services. Nous pouvons également en parler à l'issue de la réunion si vous le souhaitez.

Désiré RAHARIVOHITRA

Voilà une semaine, une société mécanicienne nous a interrogés sur le sujet. Vous réalisez cette enquête sur un échantillon d'entreprises. Lorsque l'entreprise est choisie, est-elle obligée d'y répondre ?

Philippe SCHERRER

L'enquête Opise est effectivement obligatoire. Nous procédons cependant de manière tout à fait participative et nous pouvons échanger avec les entreprises si elles éprouvent des difficultés à répondre. Les échantillons sont tirés à partir de différentes sources.

Lionel FONTAGNÉ

Pourriez-vous nous rappeler brièvement le mécanisme des enquêtes de la statistique publique pour les entreprises ?

Philippe SCHERRER

Il existe deux sortes d'enquêtes : les enquêtes qui ont reçu le sceau de la statistique publique et les enquêtes réalisées par des fédérations professionnelles. Dans le premier cas, des engagements sont pris en termes de collecte, de production et de diffusion des données pour assurer la qualité des résultats et le respect du code de bonnes pratiques européennes.

Lionel FONTAGNÉ

Les fédérations professionnelles reçoivent des demandes de leurs membres. Il est bon de rappeler le statut particulier des enquêtes de la statistique publique.

Christel COLIN

Les enquêtes sont examinées en opportunité par le Cnis qui s'assure qu'elles répondent à une demande. Le passage devant le comité du label permet aussi d'examiner la qualité statistique et d'attribuer le caractère obligatoire à certaines enquêtes. Les enquêtes menées auprès des entreprises sont, pour la plupart, obligatoires, mais le comité du label s'assure de ne pas faire peser un poids trop important sur les entreprises.

Lionel FONTAGNÉ

La commission « Entreprises et stratégie de marché » émet un avis d'opportunité favorable sur toutes ces enquêtes.

3. Enquêtes avec prolongation d'un an d'avis d'opportunité (information)

Lionel FONTAGNÉ

Ces enquêtes ont déjà été évoquées et ont reçu un avis d'opportunité. Il s'agit des enquêtes suivantes :

- Enquête annuelle de production (EAP) ;
- Enquêtes mensuelles de branche ;
- Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa) ;
- Enquête de branche dans les industries agroalimentaires, les exploitations forestières et les scieries ;
- Enquête Consommation de combustibles et d'énergie non électrique dans l'industrie sidérurgique ;
- Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS).

Anna VINET

Dans les enquêtes mensuelles de branche, les séries par type de matériel sur les matériels agricoles ont été arrêtées. Serait-il possible de les réintroduire ?

Béatrice SÉDILLOT

Le dispositif d'enquête antérieur a été prolongé d'un an, mais nous présenterons de nouveau les enquêtes de branche pour opportunité dans un an. Pour l'instant, les questionnements restent inchangés. Nous pourrions néanmoins échanger sur les besoins des utilisateurs et faire le point sur les contraintes dans le cadre de la concertation autour du renouvellement de ces enquêtes.

Alain GÉLY

Au sein des entreprises, certains échanges de services permettent des localisations de valeur qui peuvent poser des problèmes, notamment du point de vue de l'analyse économique. Les enquêtes sur les échanges de services de la Banque de France permettent-elles d'apprécier ces échanges internes aux groupes ?

Cécile GOLFIER, Banque de France

Les enquêtes sur les déclarants directs généraux ou l'enquête complémentaire dont il est question ici tiennent bien compte des flux intragroupes au travers des *management fees* ou d'autres flux de services, que ce soit une prestation informatique ou de marketing, dès lors qu'ils franchissent la frontière et passent d'une entité résidente à une entité non résidente.

Lionel FONTAGNÉ

Une partie de ces flux passe aussi par les services de dettes des affiliés.

Cécile GOLFIER

Les revenus versés sont couverts par l'enquête sur les encours financiers internationaux des entreprises, qui bénéficie du label de la statistique publique. Nous couvrons donc l'ensemble des échanges.

Lionel FONTAGNÉ

Tous les flux auxquels vous pensiez sont tracés dans ces enquêtes.

II. DEMANDE D'ACCÈS A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951

Lionel FONTAGNÉ

Cette demande d'accès a été adressée à l'Acoss par l'Observatoire économique de la Défense (OED).

Françoise MAUREL

Il s'agit d'une demande d'accès à des données détenues par l'Acoss permettant d'identifier les jeunes entreprises innovantes, ce statut correspondant à une mesure d'exonération de cotisations patronales, d'assurances sociales et d'allocations familiales. L'Observatoire économique de la Défense, service statistique du ministère en charge de la Défense, souhaite utiliser ces données pour les apparier à des données individuelles comptables qu'il possède sur les fournisseurs du ministère des Armées en vue de produire des indicateurs annuels de suivi des achats publics auprès de ces entreprises innovantes par le ministère des Armées. Cette production portera sur des indicateurs statistiques agrégés et non des données individuelles élémentaires. Ces indicateurs seront publiés dans les publications classiques de l'OED.

Lionel FONTAGNÉ

De quelle façon l'Observatoire va-t-il accéder à ces données ?

Christian CALZADA, OED, ministère des Armées

Nous établirons une convention avec l'Acoss précisant toutes les garanties que nous apportons pour réaliser l'appariement de ses données avec celles issues de Chorus Défense.

Lionel FONTAGNÉ

Il est annoncé un objectif d'étude économique pour déterminer le montant des dépenses réalisées par le ministère de la Défense auprès des entreprises innovantes, mais d'autres utilisations de ces données sont possibles. Nous pourrions penser que le ministère de la Défense s'intéresse au devenir de ces entreprises, leur localisation. Comment le dispositif d'enquête peut-il nous assurer que tel n'est pas l'objet de la démarche ? Quelle est l'utilisation finale de ces données très sensibles ?

Christian CALZADA

L'objectif consiste uniquement à pouvoir produire au niveau du ministère des Armées ce qui est produit de manière identique pour d'autres ministères par la DGE, dans le cadre des appariements entre Chorus et des données individuelles, pour mesurer le pourcentage d'entreprises fournisseurs innovantes de l'État dans le temps. Nous souhaitons déterminer comment se situe le ministère des Armées selon la même méthodologie, qui mobilise à la fois les données individuelles JEI (jeunes entreprises innovantes) et les données individuelles du CIR (crédit impôt-recherche) pour lesquelles nous sommes passés devant le comité du secret. Une convention est d'ailleurs en préparation avec la DGFIP après accord du comité du secret. Cette démarche s'avère essentielle, car l'innovation de défense soulève des enjeux à la fois financiers et de programmation militaire très importants. Nous procédons ainsi à une comparaison macroéconomique selon un indicateur construit de la même façon que pour d'autres ministères par l'appariement des données individuelles issues de Chorus et d'autres dispositifs (JEI, CIR).

Lionel FONTAGNE

Il s'agit de compléter l'information dont nous disposons déjà et de combler l'angle mort qui pouvait exister sur les achats de l'armée.

Christian CALZADA

Le système d'information bâti autour de Chorus Défense par le ministère des Armées nous permet de compléter les analyses que nous avons mené précédemment à partir des données individuelles issues d'enquêtes statistiques d'entreprises (CIS).

Raphaëlle BERTHOLON, CFE-CGC

Cette démarche constitue-t-elle une réponse à l'une des recommandations du rapport Villani rendu la semaine dernière, qui demande notamment que l'État se montre exemplaire et que l'achat public dynamise l'achat innovant ?

Christian CALZADA

Cette démarche s'inscrit effectivement dans les préconisations du rapport Villani, mais surtout dans celle du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi de 2012 qui fixait comme objectif « *d'accompagner le développement des PME de croissance innovantes en mobilisant l'achat public* » et « *d'atteindre un volume de 2 % de la commande publique de l'Etat, de ses opérateurs et de ses hôpitaux auprès des PME et ETI innovantes en 2020 (mesure 32)* ». Tous les secteurs d'activité des ministères avaient été documentés à l'exception de la partie défense et sécurité.

Lionel FONTAGNÉ

Je vous propose, sur la base de ces précisions, de donner un avis positif à cette demande d'accès.

La commission « Entreprises et stratégies de marché » approuve la demande d'accès à des sources administratives formulée par l'Observatoire économique de la défense auprès de l'Acoss.

III. PROGRAMME DE TRAVAIL 2018 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Christel COLIN

Nous limiterons notre présentation du programme de travail 2018 aux principales nouveautés.

S'agissant des statistiques structurelles sur les entreprises et les groupes, nous poursuivons en 2018 le passage de l'unité légale à l'entreprise au sens économique pour l'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises. Aujourd'hui, les résultats d'Esane sur les caractéristiques comptables et financières des entreprises sont diffusés en unités légales et entreprises profilées, avec la mise en œuvre progressive du profilage. Les résultats des unités légales ont été remplacés par les résultats en entreprises au sens économique pour une cinquantaine de grands groupes. En octobre 2018 seront transmis à Eurostat les résultats provisoires du dispositif Esane 2017 en entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) sur l'ensemble du champ. En juin 2019, nous transmettrons les résultats définitifs et détaillés, là encore sur l'ensemble du champ. Les résultats seront ensuite diffusés sur insee.fr et dans notre collection « Insee Références » sur les entreprises en France.

Sur les groupes, à compter de 2018 seront intégrées des données du répertoire européen des groupes dans le dispositif de suivi des liaisons financières (Lifi). S'agissant des créateurs d'entreprises, la collecte de la deuxième vague de l'enquête Sine 2014 se termine actuellement. Nous réinterrogeons, au bout de trois ans, des créateurs d'entreprises classiques et des autoentrepreneurs. Fin 2018, la première vague de la cohorte 2018 couvrira les entreprises créées en 2018, qu'il s'agisse là encore d'entreprises classiques ou d'autoentrepreneurs (micro-entrepreneurs désormais).

En matière d'indicateurs conjoncturels, nous passerons cette année en base 2015 pour les principaux indicateurs de prix et d'activité. Nous avons commencé la diffusion sur cette base en fin février pour les indices mensuels concernant janvier 2018. Ce changement de base était demandé au niveau européen. Il concerne notamment les indices de prix de production dans l'industrie et dans les services, les indices de

production industrielle et de production dans la construction, les indices de chiffre d'affaires en valeur et en volume, les indices de prix agricoles, etc. Le changement de base et de référence consiste à actualiser les coefficients de pondération, reréférencer les séries pour les mettre à 100 en moyenne en 2015 et rétopoler avec une profondeur historique variable suivant les indices. Pour certains indices, des investissements méthodologiques plus poussés ont été réalisés. Pour l'indice de production industrielle, par exemple, nous sommes passés à des indices désormais chaînés annuellement et nous avons rétopolé depuis 1990, ce qui assure une plus grande cohérence avec les données des comptes nationaux. A partir des indices du 1^{er} trimestre 2018 publiés fin mai, les indices de prix d'entretien et d'amélioration de bâtiments seront étendus aux travaux effectués dans les bâtiments non résidentiels.

Quant aux enquêtes thématiques, les nouvelles collectes pour l'année 2018 concerneront tout d'abord le volet « achats » de l'enquête Achats-production présentée à la commission en septembre dernier. Le volet « production » sera quant à lui collecté en 2019. En 2018, nous reprendrons également les enquêtes sur les réseaux d'enseignes qui vous avaient été présentées en septembre. La collecte portera sur le commerce de détail d'équipement de la maison. L'enquête Chaînes d'activité mondiales menée auprès des PME en 2017 et l'enquête innovation qui comportait un nouveau volet sur la logistique seront exploitées en 2018, en plus des exploitations classiques des enquêtes TIC, EACEI, etc.

S'agissant du commerce extérieur, des actions sont menées par le service statistique ministériel des Douanes pour mieux prendre en compte les opérateurs étrangers non immatriculés en France qui peuvent importer ou exporter au sein de l'Union européenne pour des entreprises françaises. Les travaux se poursuivent aussi sur les suites de Simstat, avec la préparation des textes qui portent notamment sur les échanges de microdonnées dans le cadre du règlement Fribs et les procédures d'habilitation pour la sécurité de ces échanges de microdonnées. En mars, le Conseil européen a démarré l'examen du projet d'acte de base relatif au règlement Fribs.

Béatrice SÉDILLOT

En matière de transport, l'activité est très largement déterminée par des règlements européens et les demandes de la commission des comptes des transports de la nation (CCTN). En 2018, deux observatoires se mettent en place. Dans les deux cas, le SDES jouera un rôle important pour alimenter leurs travaux. L'observatoire permanent de la logistique fait l'objet d'une préfiguration. Dans ce cadre, l'année 2018 sera l'occasion de valoriser la nouvelle enquête sur l'activité des entrepôts et des zones logistiques, dont l'exploitation pourra utilement alimenter les travaux de l'observatoire. L'observatoire national des transports publics particuliers de personnes (T3P) a été créé en février 2017. Le SDES sera en charge notamment de la rédaction d'un rapport annuel pour rendre compte de l'évolution du secteur des transports publics particuliers de personnes. Plus que produire des données nouvelles, ce rapport aura vocation à rassembler les données qui existent sur le sujet.

S'agissant des travaux nouveaux, la réédition de l'enquête Véhicules utilitaires légers dont la précédente version date de 2011 sera préparée en 2018. Elle viendra compléter l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises, conformément à la demande exprimée lors de la conférence nationale sur la logistique en juillet 2015. Cette enquête contribue également au bilan du transport routier de marchandises. L'enquête trimestrielle sur l'activité de la messagerie fera l'objet d'une refonte pour s'adapter à la demande des acteurs de ce secteur. Enfin, l'utilisation des données des contrôles techniques, que nous avons déjà évoquée dans le cadre du programme de travail 2017, se concrétisera en 2018 et permettra de mieux connaître le parc roulant de véhicules routiers, grâce à l'appariement de ces données avec un répertoire mis en place par le SDES. De nombreux travaux sont en cours pour produire des données beaucoup plus fines au niveau territorial en matière de transport.

Sur l'agriculture, l'année 2018 sera consacrée à la collecte de l'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures et de l'enquête sur les traitements phytosanitaires en maraîchage. L'année permettra aussi de valoriser l'enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture menée l'an dernier et l'enquête sur les pratiques d'élevage. Les premiers résultats de l'enquête 2016 sur la structure des exploitations agricoles sont attendus courant avril et les données seront mises à la disposition des chercheurs *via* le CASD à la fin du mois d'avril. Le service statistique du ministère de l'Agriculture commence par ailleurs à préparer le recensement agricole 2020. L'opération suppose un certain nombre d'expertises et travaux préalables qui ont démarré en 2017 et se poursuivront en 2018 et au-delà. Le SSP assure désormais le suivi statistique du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Cette année, l'enquête Aquaculture fera l'objet d'un mode de

collecte par Internet et nous espérons par ce biais obtenir une amélioration du taux de réponse. Deux campagnes seront cumulées en une seule collecte qui démarrera le 15 avril pour rattraper le retard dans la transmission à Eurostat.

Désiré RAHARIVOHITRA

Seules les données 2015 d'Esane sont disponibles actuellement. Vous avez prévu une publication des premières données 2017 en octobre 2018 et des données détaillées en juin 2019. Est-ce à dire que l'Insee a décidé d'accélérer les délais de publication ?

Christel COLIN

Non. Nous transmettons à Eurostat les données provisoires en octobre de l'année N+1 sur un petit nombre de variables, puis les données détaillées et définitives à l'été N+2. Les données détaillées 2015 sont en ligne depuis l'été dernier. A l'été 2018, nous diffuserons donc les données détaillées d'Esane 2016.

Alain GÉLY

Les conclusions du groupe de travail sur le coût du capital avaient montré un certain flou sur les dividendes reçus et versés par les entreprises qui peuvent être saisis par le biais de la balance des paiements. J'avais assisté à des réunions qui renvoyaient à la nouvelle base de comptabilité nationale. Sommes-nous aujourd'hui en mesure de lever les incertitudes qui subsistaient à l'époque ?

Cécile GOLFIER

Dans le rapport annuel qui sera publié au premier semestre sur la balance des paiements et la position extérieure de la France pour l'année 2017, les chiffres 2016 tiendront compte des dividendes transfrontaliers des entreprises. Dans la balance des paiements, les revenus des investissements directs comprennent une partie relative aux dividendes et une autre sur les bénéfices réinvestis. Lorsque nous disposons des chiffres des entreprises sur les dividendes, nous pouvons affiner ces éléments. Je n'assistais cependant pas à ces débats et je ne pourrai pas vous en dire davantage.

Lionel FONTAGNÉ

Vous avez donc procédé à une révision des dividendes rapatriés, les autres étant placés en bénéfices réinvestis.

Cécile GOLFIER

Tout à fait.

Lionel FONTAGNÉ

Quelles sont les nouveautés du recensement agricole ? S'agit-il d'une rénovation de la méthode ? Les variables et les champs vont-ils évoluer significativement ?

Béatrice SÉDILLOT

Il s'agit plutôt d'une révision des méthodes. Le règlement européen IFS est en cours d'adoption. Il devrait l'être vers la fin de l'année. Nous nous orientons plutôt vers une simplification des obligations européennes, avec un tronc commun limité à un nombre plus restreint de variables que par le passé, et des modules qui évolueront tous les trois ans. Ce recensement soulève des enjeux d'organisation relativement importants pour le SSP. Nous pourrions envisager à un mode de collecte classique pour les modules avec le réseau des enquêteurs. Pour le tronc commun, nous proposerions la possibilité de répondre par Internet, puis par téléphone, voire en face à face en fin de collecte. Des interrogations se posent sur la répartition des rôles entre les Srise et un éventuel prestataire sélectionné par appel d'offres. Nous réfléchissons aussi aux seuils de recensement. La France a toujours adopté une pratique permettant de recueillir plus d'informations que ce qui était requis par la Commission européenne. Nous devons identifier le bon champ d'application, avec le souci de préserver les séries longues tout en allégeant le questionnement pour les exploitations qui ne se

15

trouvent pas dans le cœur de ce que nous souhaitons observer. La concertation sur le sujet va également se mettre en place assez rapidement.

IV. POINT SUR LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES GROUPES

1. Présentation

Olivier HAAG, Insee

J'aborderai successivement la définition statistique d'un groupe, Lifi, le répertoire français des groupes et son homologue européen, l'EGR avant de revenir sur le rôle de plus en plus important que vont jouer les groupes dans l'élaboration des statistiques structurelles d'entreprises.

Un groupe représente un ensemble d'unités légales détenues les unes par les autres. A l'origine, nous cherchions à mesurer le taux de droits de vote détenu par une société dans une autre. Dans les faits, ce taux est estimé par la détention capitalistique d'une société sur une autre. Chaque groupe comprend une tête de groupe qui détient des sociétés directement ou indirectement, *via* une autre société. Dans Lifi, nous disposons de l'ensemble des liaisons financières, majoritaires ou non, directes ou indirectes, mais nous définissons deux périmètres bien distincts. Le « noyau dur » ne comprend que les unités légales détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par la tête de groupe. Les statistiques sur les groupes portent justement sur ce noyau dur. Néanmoins, Lifi contient aussi les liens minoritaires entre les sociétés qui forment le contour élargi.

L'histoire de Lifi a commencé voilà près de 40 ans par un avis de moyen terme du Cnis qui a demandé de développer les travaux sur les groupes. Cette demande a donné naissance à la première enquête Lifi en 1980. L'Insee a ensuite été en charge de la gestion du répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme). En 1995, pour la deuxième génération de Lifi (Lifi 2), un pôle a été créé à Poitiers pour gérer ce répertoire et un algorithme de constitution des groupes a été mis en place. En 1999, nous avons commencé à utiliser une source commerciale extérieure BvD (Bureau van Dijk) qui a permis de collecter des informations sur les liens transfrontaliers entre les unités légales françaises et les unités légales étrangères. Plusieurs chocs externes ont également fait évoluer notre système. Le nouveau règlement européen sur les Fats sur les unités légales détenues par les groupes nous a amenés à produire des statistiques sur les unités légales à l'étranger détenues par des groupes français et des statistiques sur les unités légales françaises détenues par des groupes étrangers. Deux autres chocs externes ont conduit à la mise en production de Lifi 3 : le contexte de simplification qui exigeait que nous réduisions au maximum la charge statistique des entreprises, et la loi de modernisation de l'économie qui a introduit la définition de l'entreprise et des catégories d'entreprises. Dans ce contexte, la notion de groupe se révèle très importante, car les catégories d'entreprises sont basées sur les groupes de sociétés. Ces deux éléments ont nécessité la mise en place d'un nouveau processus de production, Lifi 3. Dans les chantiers à venir, nous devons réaliser la dématérialisation du Recme, voire sa suppression. Nous vérifions en effet si les sources administratives nous fournissent suffisamment d'informations pour nous passer de l'enquête actuelle.

Avec Lifi 3, nous avons abandonné l'enquête Lifi conduite auprès de 40 000 unités légales pour la remplacer par la mobilisation des sources fiscales. A compter du mois de mars de l'année N+1, la Banque de France nous fournit mensuellement les déclarations fiscales qu'elle a pu collecter sur une base volontaire dans le cadre de la notation bancaire des entreprises. En fin d'année, la DGFIP nous fournit l'exhaustivité de ces déclarations fiscales. Le fait de disposer de liasses en amont nous permet d'améliorer la qualité de notre répertoire sans attendre la fin de l'année pour démarrer les traitements statistiques. La mise en place de Lifi 3 a entraîné des effets très importants. En 2011, nous avons estimé le nombre de groupes à 53 000. Or le fait de supprimer l'enquête à seuil et d'examiner l'ensemble des sources administratives nous a permis d'identifier 120 000 groupes. Les nouvelles structures ainsi repérées sont essentiellement des petites structures. Aujourd'hui, la moitié des groupes emploie moins de 10 salariés.

Nous avons saisi cette occasion pour mettre en place de nouveaux concepts, comme le centre de décision du groupe. La tête de groupe n'est pas toujours le centre de décision. Pour des raisons fiscales, il peut arriver que la tête de groupe se trouve dans un paradis fiscal, mais que le centre de décision soit situé en France. Dans ce cas, la nationalité du groupe est française. Cette notion de centre de décision permet donc

de définir la nationalité du groupe et de mettre en place de nouvelles typologies (groupes franco-français, groupes multinationaux français, groupes multinationaux étrangers, européens ou non européens, etc.). Lifi permet également de calculer une activité principale du groupe. Pour ce faire, nous utilisons l'activité principale des unités légales qui le composent et leurs effectifs. Enfin, nous avons mis en œuvre un algorithme de gestion de la continuité pour l'identification des groupes. D'une année sur l'autre, si le groupe ne change pas de périmètre, il ne change pas d'identifiant. Si une unité légale a intégré le groupe, mais que le changement reste mineur en termes d'emploi au niveau du groupe, nous considérons aussi que le groupe est continu. Cela nous permet de mener à bien des études longitudinales avec un identifiant pérenne.

En fin d'année 2017, nous avons publié un *Insee Première* sur les données de Lifi 3. Il fait état de 123 000 groupes implantés en France en 2015, dont seuls 220 emploient 5 000 salariés ou plus. En France, les groupes emploient 10,5 millions de salariés, dont 35 % pour les groupes franco-français et 50 % pour les firmes multinationales françaises. Dans l'industrie, le poids des groupes franco-français se révèle moins important que la moyenne globale. C'est l'inverse dans le commerce. L'industrie recouvre la plus grande partie d'emplois des groupes (25 %) alors que le commerce réunit un plus grand nombre de groupes (25 %).

En parallèle, un répertoire des groupes européens (EGR) auquel la France a beaucoup contribué s'est mis en place. Ce répertoire regroupe tous les groupes multinationaux qui comptent au moins une filiale en Europe ou dans l'AELE (Association européenne de libre-échange). Il contient des données sur les groupes, mais également sur les unités légales et les entreprises qui appartiennent à ces groupes. Par le biais de ce répertoire a été mis en place un identifiant européen pour les unités légales, le LEID, basé sur les identifiants nationaux.

L'EGR est fondé sur un règlement européen de 2008 qui a facilité l'échange de microdonnées entre les États membres. La démarche s'est révélée assez compliquée à l'origine, certains pays refusant d'envoyer des données individuelles. La première version de l'EGR était basée sur les seules données commerciales. Eurostat constituait les groupes et demandait alors aux États membres de les valider. Jusqu'en 2011, le répertoire européen contenait 6 350 groupes, un nombre relativement faible. Eurostat a décidé de changer de méthode, demandant aux différents pays de remonter les informations qu'ils avaient nationalement sur les groupes pour constituer, sur cette base, le répertoire. Au début de cette démarche, l'EGR présentait une très mauvaise qualité. En 2013, il contenait 40 000 groupes. Dans sa version 2.0, depuis 2014, l'EGR se stabilise et gagne en qualité. Chaque année, le nombre de groupes augmente. En 2015, 80 000 groupes étaient recensés, dont 4 000 groupes français et 8 000 comprenant au moins une société française. L'EGR a pour objectif de mieux comprendre où se situent les activités des groupes dans les différents pays européens pour bâtir une meilleure approche de la mondialisation.

L'EGR repose sur deux acteurs principaux. Les instituts nationaux statistiques sont les pourvoyeurs de l'information et un statut spécifique « d'authentique source » est accordé aux pays dont le système d'information sur les groupes est jugé de qualité. La France dispose de ce statut. Ainsi, une unité légale française ne peut être ajoutée dans l'EGR que si elle est connue de la France. De la même manière, seule la France peut rajouter des liaisons franco-françaises. Les pays envoient les données sur les unités légales et les liens et valident la constitution des groupes générée par l'algorithme d'Eurostat, notamment la localisation du centre de décision, ce qui peut donner lieu à des conflits entre États. Les instituts nationaux récupèrent ensuite les données qui les concernent. Eurostat est propriétaire des applications informatiques, gère les contrats et le développement des outils, vérifie les données transmises par les instituts nationaux et achète des données commerciales pour compléter les liaisons avec les États non européens.

Sans l'EGR, chaque pays pouvait avoir connaissance de parties de groupes sans savoir qu'elles formaient un seul et même groupe. L'EGR peut ainsi permettre d'unifier des petits groupes connus par la France en un seul parce qu'ils sont reliés entre eux par des liaisons au sein d'autres pays européens. Ceci peut ainsi conduire à passer de plusieurs microentreprises à une seule PME par exemple, ce qui améliore aussi la qualité de notre propre répertoire. Pour l'instant, l'EGR ne donne pas lieu à une diffusion officielle. Il est diffusé dans un mode expérimental, mais seulement avec les données des pays qui ont donné leur accord. La France a refusé cette diffusion. A l'époque, la notion de données expérimentales n'était pas très claire. En outre, nous estimions que le processus de traitement de la non-réponse partielle devait être amélioré. Depuis, nous avons noté une amélioration de l'EGR. Il importe donc désormais que Lifi communique mieux avec son homologue européen pour enrichir les unités légales étrangères des groupes français, vérifier le centre de décision et la nationalité des groupes et utiliser l'identifiant LEID pour éviter les doublons. Cette démarche vise à améliorer la qualité. Aujourd'hui, Lifi se trouve en effet au cœur de la constitution de nos

statistiques structurelles d'entreprises. Lifi constitue le point de départ du profilage, puisque c'est à partir du noyau dur qu'il fournit que nous pourrions définir les entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie et la catégorie d'entreprise. Nous distinguons deux grands types de profilage. Dans le profilage dit manuel, des agents de l'Insee se rendent dans les grands groupes pour définir avec eux les entreprises autonomes en partant du contour fourni par Lifi. Le répertoire français présente une importance encore plus grande pour le profilage automatique dans lequel nous considérons que le noyau dur du groupe constitue l'entreprise. Aujourd'hui, nous considérons que 90 000 entreprises correspondent au noyau dur d'un groupe.

2. Échanges

Alain GÉLY

Je tenais à saluer les progrès dans la connaissance de l'économie liée à cette meilleure connaissance des groupes. Toutefois, les critiques et alertes que nous avons émises voilà quelques années restent encore en partie valables. Nous avons craint l'éventuelle disparition des unités légales. Or il semble qu'elles subsistent dans les fichiers, ne serait-ce que pour alimenter la comptabilité nationale et quelques enquêtes. Il est bon d'utiliser toutes les sources disponibles. Toutefois, il existe un risque que les sources utilisées viennent à disparaître, comme la taxe d'habitation ou la taxe professionnelle. Il faut donc rester prudent avec l'abandon de l'observation. Il est important que la statistique publique conserve ses dispositifs d'observation même s'il existe des sources qui semblent se substituer à eux. Je rappelle d'ailleurs qu'il avait été question de supprimer Lifi voilà quelques années. Or le dispositif a, au contraire, été renforcé et enrichi.

S'agissant de l'utilisation de données commerciales, si nous n'utilisons que la partie française de l'EGR, disposerions-nous de résultats fondamentalement différents de ceux que nous obtenons grâce à Lifi ? Ce point pose la question de la certification des enquêtes qui ne relèvent pas de la statistique publique. Quant au profilage automatique, je suppose que vous avez besoin d'informations sur les échanges internes aux groupes. Or cette connaissance n'appelle-t-elle pas des questionnements supplémentaires sur les échanges de marchandises ou de personnels ?

Olivier HAAG

Les unités légales ne disparaissent pas ; elles restent nos unités de collecte de base, d'autant que, dans un certain nombre de cas, elles constituent la seule unité cohérente. Pour la mesure de la production, par exemple, l'information est meilleure au niveau de l'unité légale qu'au niveau de l'entreprise profilée et du groupe. Il est vrai que lorsque nous substituons une source administrative à une enquête, nous courons le risque de voir cette source disparaître. Nous espérons être informés de cette disparition suffisamment tôt pour trouver un autre système. Néanmoins, le gain est tel que nous avons tout intérêt à nous engager dans cette voie. Nous avons quand même arrêté d'interroger 40 000 unités légales. Nous essayons toujours de nous adapter.

L'EGR est en cours d'amélioration. Chaque année, nous envoyons des informations que l'EGR peut être amené à rejeter. Nous analysons ces rejets pour nous assurer que la qualité de l'EGR est conforme à nos attentes pour utiliser ce répertoire comme une source. Nous constatons que la qualité s'améliore et nous travaillons avec les équipes d'Eurostat pour l'améliorer encore, en participant à de nombreux groupes de l'EGR.

Le profilage vise à mesurer et supprimer les échanges intragroupes. Pour les très petits groupes, nous mettons en place un profilage automatique : nous définissons un algorithme de consolidation basé sur les activités des unités légales pour essayer d'identifier les flux. Pour les très grands groupes, nous procédons à un profilage manuel et nous obtenons des données consolidées. Pour les 5 000 groupes qui ne peuvent pas être profilés manuellement, mais dont le poids économique est important, une réflexion est en cours pour essayer d'obtenir une bonne estimation des flux intragroupes. Nous pourrions même envisager la mise en place d'une enquête spécifique sur le sujet.

Raphaëlle BERTHOLON

La France pourrait-elle finalement donner son accord sur l'EGR ? Quand obtiendrons-nous des résultats sur la notion de centre de décision ? Existe-t-il une profondeur sur l'évolution des statuts juridiques des têtes de

groupe ? Je pense notamment à des transformations de SAS qui ne comptent pas d'administrateurs salariés.

Olivier HAAG

Je n'ai pas la réponse à votre 3^e question. L'EGR a publié les données de manière expérimentale, car un grand nombre d'États membres considérait que les données n'étaient pas de qualité suffisante pour en faire la diffusion officielle. Néanmoins, Eurostat a mis en place une démarche d'amélioration de la qualité. Nous espérons pouvoir donner notre accord à l'issue de ces travaux pour que l'EGR puisse être diffusé officiellement. S'agissant des centres de décision, le pôle de Poitiers effectue des examens particuliers sur de très grands groupes pour vérifier si les têtes de groupe constituent bien les centres de décision de ces groupes. Certains cas soulèvent plus de doutes que les autres, les têtes de groupe au Luxembourg par exemple. La même démarche est menée dans les autres pays européens, ce qui a fait baisser très fortement le nombre de groupes luxembourgeois.

Alain GÉLY

Nous pouvons distinguer trois niveaux : les groupes eux-mêmes et deux niveaux d'influence. Pourrions-nous avoir des indications sur ce « halo » des groupes ?

Olivier HAAG

Lifi contient aussi les liens très minoritaires, mais nous ne pouvons pas exploiter statistiquement cette information.

Alain GÉLY

Quid de la sous-traitance ?

Olivier HAAG

Les deux concepts ne sont pas forcément liés.

Lionel FONTAGNÉ

Dans votre graphique, nous pouvons noter que la comparaison du Lifi avec l'EGR permet de démontrer que nous n'avons pas toujours la bonne vision des groupes. Pourtant, avec le Lifi étendu, nous disposons d'informations sur ce qui se passait à l'étranger. En quoi ce Lifi étendu aurait-il modifié le graphique présenté aujourd'hui ? Ce dispositif aurait-il permis de constater qu'une tête de groupe que nous pensions française n'en était pas une, car elle était contrôlée par un groupe allemand par exemple ? Sur les très petits groupes, observez-vous un phénomène de filialisation autour des seuils, avec des entreprises de 48 personnes créant une filiale pour embaucher 3 personnes ? Enfin, les chercheurs qui demandaient l'accès à Lifi devaient attester d'un abonnement à Amadeus ou Diane. Il était question à un moment donné que cette exigence disparaisse avec l'utilisation des données administratives. Ce point a-t-il été tranché ?

Henri MARIOTTE, Insee

A partir de 2012, dans le contrat que nous avons passé avec BvD, nous avons demandé la gratuité de la mise à disposition des données auprès des SSM et des chercheurs. Point n'est besoin d'être abonné à Diane ou Amadeus. Nous n'avons cependant pas encore obtenu que cette mesure soit rétroactive. Nous avons reçu une réponse de principe positive, mais nous attendons la réponse officielle.

Olivier HAAG

Avec le Lifi étendu, nous avons une vision uniquement sur le premier niveau de détention à l'étranger. Or c'est la connaissance de la hauteur de la chaîne de détention qui permet de raccorder toutes les filiales et d'identifier des groupes. Grâce à l'EGR, nous allons beaucoup plus loin dans les relations entre les entreprises.

Henri MARIOTTE

Le plus souvent, nous montions seulement à l'étage supérieur et nous ignorions ce qui se passait au-delà. L'EGR va nous permettre de raccorder toutes les parties d'un groupe.

Olivier HAAG

Dans de nombreux cas, les très petits groupes sont constitués avec la mise en place d'une SCI. Une étude a été réalisée sur les effets de seuil.

Elisabeth KREMP, Insee

Une étude a été réalisée par Julien Deroyon dans un *Insee Références* en octobre 2016. Ce travail montrait effectivement une petite accumulation des groupes au niveau des seuils. Les travaux effectués par Claire Lelarge ont également été publiés récemment par la Banque de France.

3. Proposition d'avis

Isabelle ANXIONNAZ

Nous vous proposons l'avis suivant :

La commission a pris connaissance du système d'information sur les groupes de sociétés (nommé Lifi pour Liaisons financières) et son évolution depuis 40 ans. Ce dernier se base aujourd'hui principalement sur quatre sources :

- **copies des déclarations fiscales collectées sur une base volontaire dans le cadre de la notation bancaire des entreprises ;**
- **déclarations fiscales exhaustives fournies par la DGFIP, mais assez tardivement (décembre n+1) ;**
- **enquête sur le répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (RECME) ;**
- **une source commerciale provenant du Bureau Van Dijk pour compléter le champ sur les liaisons financières transfrontalières.**

Ce système apparaît donc complet. La commission a bien noté l'importance croissante de LIFI pour la statistique d'entreprises maintenant que cette dernière prend en compte la notion de groupe de sociétés via le profilage pour l'élaboration des statistiques structurelles annuelles.

La commission apprécie le fait que Lifi a su évoluer dans le temps afin de se baser aujourd'hui principalement sur des données administratives. Elle salue donc la réduction de la charge statistique générée et encourage les réflexions actuelles sur la possibilité de suppression de l'enquête sur le RECME.

Par ailleurs, la commission a bien pris note des travaux récents sur le répertoire européen des groupes (EGR). Ces derniers sont pilotés par Eurostat, mais l'Insee y joue un rôle majeur. L'amélioration de la qualité de ce répertoire est aujourd'hui indéniable. La commission encourage donc l'Insee à poursuivre son implication dans les travaux européens, ainsi que l'intégration des données de l'EGR dans le système Lifi. Ces investissements permettront d'améliorer encore la qualité globale du système d'information sur les groupes.

Enfin, la commission encourage l'Insee à continuer de valoriser ces informations sur les groupes afin d'éclairer au mieux le débat actuel au sujet de la mondialisation de l'économie française.

Alain GÉLY

Dans la phrase sur la réduction de charge, pourrions-nous nous contenter d'encourager les réflexions actuelles sans évoquer la suppression de l'enquête ? La suppression reste possible, de même que le maintien d'un dispositif allégé pour ne pas perdre la capacité d'observation dans ce domaine.

Isabelle ANXIONNAZ

La phrase précédente constate la réduction de la charge. La suppression de l'enquête irait dans ce sens.

Alain GÉLY

Il est possible d'alléger la charge sans supprimer l'enquête.

Lionel FONTAGNÉ

Nous pourrions évoquer « *la possibilité d'allègement de l'enquête* ».

J'ai moi-même une interrogation sur le 2^e paragraphe. Pour un lecteur non averti de nos discussions, il me semble un peu imprécis.

Nous vous proposons de modifier la phrase comme suit : « *La commission a bien noté l'importance croissante de Lifi pour la statistique structurelle d'entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) maintenant que cette dernière prend en compte la notion de groupe de sociétés via le profilage* ».

L'avis modifié est approuvé.

V. PRÉPARATION DES ORIENTATIONS DE MOYEN TERME DU CNIS (2019-2023) : BILAN DU MOYEN TERME 2014-2018

Cédric AFSA, Insee

Je suis responsable de la préparation du prochain moyen terme. Après quelques généralités sur les travaux, je vous présenterai des éléments de bilan du moyen terme qui s'achève en 2018 et j'esquisserai les premières pistes pour le prochain moyen terme concernant les thèmes d'intérêt de la commission et des questions plus générales ou transversales.

Dans le cadre de cette préparation, nous dressons le bilan des avis du moyen terme adoptés en lors de la plénière de janvier 2014, nous recueillons les besoins et attentes des utilisateurs, puis nous rédigeons les avis du prochain moyen terme. Les deux premières phases sont étroitement liées, car le travail de bilan permet de mettre en évidence toutes les avancées réalisées depuis quatre ans et d'identifier les besoins qui restent encore à couvrir.

Pour dresser ce bilan, nous nous sommes appuyés sur les avis adoptés lors des réunions de la commission Entreprises et stratégies de marché depuis 2014, sur les bilans des producteurs de la statistique publique et hors SSP (service statistique public) de tous les travaux qui ont été réalisés et ont contribué à répondre aux avis du moyen terme et sur les consultations des présidents et rapporteurs des commissions, notamment sur le fonctionnement plus général du Cnis. La phase de recueil des besoins et attentes a commencé avec les auditions des présidents et rapporteurs. Une consultation a également été lancée auprès des membres du bureau du Cnis. Une enquête en ligne sera par ailleurs lancée auprès des « contacts » du Cnis, c'est-à-dire toutes les personnes qui se sont inscrites à au moins une commission au cours des années précédentes ou qui ont demandé à recevoir la lettre d'actualité. Dans un questionnaire court, mis en ligne le 9 avril prochain, les utilisateurs potentiels seront invités à lister les sujets ou les thèmes que la statistique publique devrait traiter au cours des cinq prochaines années. Enfin, une rencontre ouverte à tous sera organisée le 2 juillet sur les nouvelles sources. La dernière phase consistera à rédiger les avis qui seront proposés à l'adoption de l'assemblée plénière de janvier 2019. Nous devons donc sélectionner les besoins exprimés et trouver la bonne formulation pour ces avis qui orienteront ensuite les travaux des producteurs pour les prochaines années.

La séance d'aujourd'hui sera essentiellement consacrée à la présentation du bilan du moyen terme pour la commission. Nous évoquerons aussi les premiers besoins qui n'ont pas été entièrement couverts dans le

précédent moyen terme ou les besoins nouveaux. Si vous estimez que la statistique publique doit se saisir de certains sujets, je vous invite à répondre au questionnaire.

Sept avis ont été pris par la commission au cours de ce moyen terme. Chacun se décomposait en plusieurs sous-avis.

Avis 1 : Dimension internationale Le premier avis sur la mondialisation internationale abordait ainsi quatre thèmes différents. Il s'agissait en premier lieu de mesurer la mondialisation du système productif. Cette mesure s'opère *via* un dispositif d'enquêtes, notamment l'enquête sur les chaînes d'activité mondiales, l'enquête Outward-Fats qui mesure l'internationalisation des groupes français. Ces enquêtes ont donné lieu à de nombreuses publications dans les différentes collections de l'Insee (*Insee Références* sur les entreprises, *Insee Première*, *Insee Focus* et tableaux en ligne). Des données ont également été mises à la disposition des chercheurs.

La commission avait également formé le souhait que la statistique publique s'implique dans le projet européen Fribs, le règlement cadre sur les statistiques d'entreprise. Cette forte implication de la France se révèle coûteuse en termes de ressources, mais elle permet de sanctuariser un dispositif de collecte qui ne pourrait pas l'être en dehors de ce règlement. Elle renforce aussi le répertoire EuroGroups (EGR) et sa finalité statistique, grâce à son alimentation en microdonnées. La commission avait par ailleurs insisté sur la compétitivité internationale des entreprises. Sur le sujet, de nombreuses informations détaillées ont été diffusées dans le cadre de l'*Insee Références* sur les entreprises. Des études ont également intégré la dimension européenne à partir de données publiées par Eurostat. D'autres publications sont à venir à court terme sur le secteur agricole et en 2019 sur l'Union européenne.

Enfin, sur l'allègement de la charge de collecte pour les entreprises *via* le projet Simstat sur les flux intracommunautaires de marchandises, la commission avait alerté le SSP sur la nécessité de maintenir la qualité des informations. Or les présentations réalisées au cours des deux réunions précédentes sur ce projet n'ont pas été très convaincantes sur le maintien de la qualité et l'alerte semble mériter d'être maintenue pour le prochain moyen terme.

Avis 2 : Description de l'appareil productif S'agissant de la description de l'appareil productif, l'avis abordait quatre thèmes. Au-delà des travaux qui se poursuivent sur le profilage des groupes, la commission avait souligné le besoin d'appliquer de manière cohérente la notion d'entreprise sur l'ensemble du système statistique. Les catégories d'entreprises se diffusent dans les dispositifs d'enquête et les répertoires. Par ailleurs, des analyses sont réalisées à partir de cette notion. La commission recommandait par ailleurs d'approfondir la connaissance de l'organisation des activités productives sur différents sujets. Une production importante a été réalisée sur le partage international du travail, l'organisation en réseau ou le suivi des filières. Une étude a également été diffusée sur les emplois de service dans l'industrie dans l'*Insee Références* sur les entreprises.

La commission avait également demandé l'enrichissement des statistiques sur différents sujets comme la localisation du système productif, la fiscalité d'entreprise, l'artisanat ou les associations. Des avancées substantielles ont été réalisées dans ces domaines. Enfin, elle avait demandé un état des lieux sur le secteur du tourisme et le transport. Une première publication a été réalisée sur les plates-formes d'hébergement touristiques dans un *Insee Analyses*. En matière de transport, le SSP s'est attaché à mettre en œuvre les préconisations du rapport Bernardet.

Avis 3 : Approches thématiques des entreprises L'avis de la commission visait à la production de résultats sur cinq thèmes. S'agissant de la gestion des aspects environnementaux et de développement durable par les entreprises, il existe plusieurs dispositifs de collecte, notamment les enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie, les déchets ou l'enquête Développement durable et responsabilité sociétale des entreprises dont la dernière édition a été conduite en 2016. Ces collectes permettent de réaliser des analyses sur ces sujets. Concernant les filières d'énergies renouvelables, des travaux ont été conduits à l'échelle européenne sur l'élaboration des comptes des énergies renouvelables. En matière de recherche et développement, plusieurs dispositifs d'enquêtes existent, notamment les enquêtes annuelles du service statistique de l'Enseignement supérieur et de la recherche sur les moyens en R&D. S'agissant des technologies de l'information et de la communication, nous pouvons citer les deux enquêtes TIC. Enfin, sur les pratiques agroalimentaires, des enquêtes sont conduites sur les pratiques culturelles, mais elles soulèvent un problème de charge.

Avis 4 : Responsabilité sociétale Sur le sujet de la responsabilité sociétale, une enquête est menée sur le développement durable et la responsabilité sociétale des entreprises. Cet avis englobait les entreprises et les employeurs publics. Je n'ai pas réussi à obtenir des informations sur les travaux menés sur les employeurs publics, mais je doute que ces travaux se révèlent très nombreux. Je vais néanmoins me rapprocher de la DGAFP.

Avis 5 : Evolution de l'appareil productif L'avis n°5 visait à la prise en compte dans la statistique de l'économie circulaire et des nouveaux services. Là encore, ces sujets ont donné lieu à différentes publications par le service statistique du ministère de la Transition écologiques dans sa collection *Repères*. Des questions ont également été introduites dans les enquêtes TIC pour approcher ces nouveaux services.

Avis 6 : Industrie et services Pour répondre à l'avis sur l'industrie et les services, l'enquête sur les chaînes d'activité mondiales offre de nombreuses potentialités.

Avis 7 : Méthodologie, accessibilité, pédagogie Enfin, en termes de méthodologie, la commission avait insisté sur la nécessité de veiller à l'accès des chercheurs aux données détaillées mises à la disposition par différents services. Les progrès en la matière ont été très nets. Pour la simplification et l'allègement de la charge des entreprises, la commission encourageait la poursuite de la dématérialisation des enquêtes, le recours aux données administratives et la coordination des échantillons pour qu'une entreprise de petite taille ne soit pas amenée à répondre à un trop grand nombre d'enquêtes.

Il en ressort un bilan extrêmement positif. Pour identifier les besoins des années à venir, il convient de tirer toutes les leçons du moyen terme précédent, détecter les sujets qui n'ont pas été entièrement traités, reconduire les thèmes structurants et chercher à anticiper des besoins nouveaux. Dans les leçons du moyen terme précédent, nous retiendrons l'alerte sur la qualité des statistiques dans le cadre du projet Simstat. Sur le tourisme, la diversité des acteurs fait naître une nécessité de cartographier ces acteurs et les systèmes d'information existants, une préoccupation que nous retrouvons dans de nombreuses commissions. C'est aussi le cas par exemple pour les retraites. La charge de la collecte des enquêtes sur les pratiques culturelles mérite elle aussi d'être pointée. L'utilisation d'autres sources, notamment des logiciels privés qui enregistrent les pratiques agricoles pourrait notamment être étudiée.

Le groupe de travail sur le coût du capital avait été constitué en 2015 sous l'égide de la commission Entreprises et stratégie de marché sur la base du constat d'une faiblesse de l'information statistique sur ce sujet. Or il est apparu que les problèmes de mesure sont, selon les termes du président de ce groupe, Olivier Garnier, plus importants que soupçonnés initialement et qu'il n'existe pas de mesures statistiques suffisamment pertinentes et robustes des différentes composantes du coût du capital. Le président du groupe considérait que ce rapport ne pourrait donc être qu'un point d'étape et que ce travail mériterait d'être poursuivi.

Parmi les besoins à couvrir figure un certain nombre de besoins structurels sur le poids des règlements-cadres européens, la compétitivité internationale des entreprises, les nouvelles catégories d'entreprises, le profilage, la diffusion, les efforts de simplification et d'allègement de la charge des répondants ou l'impact de l'économie numérique sur nos dispositifs de collecte. En la matière, il s'agit de capter des usages qui se développent et se renouvellent très rapidement en adaptant les dispositifs de collecte à ce développement. Il convient aussi de tirer parti des nouvelles sources disponibles et, le cas échéant, d'en mesurer les limites portées en revenant sur les différents mythes qui les entourent et comme ce qui a été fait qui ont été documentés dans un dossier de *l'Économie française* paru en 2017. Quant aux plates-formes, l'enjeu consiste à mesurer leur part dans certains secteurs économiques et à utiliser les données qu'elles produisent en complément des enquêtes existantes.

Toujours sur l'économie numérique, différentes commissions ont exprimé le besoin de croiser les regards. Il ne s'agit pas seulement d'étudier l'équipement en technologies de l'information et de la communication, mais aussi d'apprécier les impacts sur l'organisation même des entreprises. En 2014, la commission avait examiné cette question et avait considéré qu'il fallait déterminer avec les chercheurs les outils de mesure à mettre en place et opérer un suivi dans un délai de 12 à 18 mois. Je doute que ce suivi ait été effectué, mais cet avis montre l'importance des appariements et des croisements de sources pour, dans la mesure du possible, identifier les liens causaux entre les différents phénomènes.

Lionel FONTAGNÉ

Ce panorama montre que nous avons beaucoup travaillé et abordé de nombreux sujets sur lesquels des avancées ont pu être observées.

Alain GÉLY

Merci pour ce panorama. Il serait bon que nous puissions disposer de la présentation le plus rapidement possible pour pouvoir l'étudier. Je pointerai toutefois quelques lacunes. Qu'advient-il des données de caisse et de la question de l'accès aux données privées ? Denis Durand avait suggéré la création d'un groupe de travail ou l'organisation d'une rencontre sur le travail. Ce sujet n'est actuellement évoqué que par le biais de la santé et des risques psychosociaux. Il serait donc sans doute pertinent de reprendre cette idée dans le cadre d'une démarche commune de plusieurs commissions. Par ailleurs, selon les projets actuels, la loi Pacte soulève une difficulté sur la transmission d'entreprises. Or je doute que nous soyons très bien armés sur le sujet. Il me semble que ce sujet pourrait être inscrit à notre cahier des charges pour les années à venir. Il manque enfin au bilan de ces quatre dernières années un point sur l'évolution des moyens humains et financiers.

Cédric AFSA

Sauf erreur, les données de caisse ont été évoquées par la commission Démographie et questions sociales.

Lionel FONTAGNÉ

Elles l'ont également été dans notre commission.

Cédric AFSA

Les données de caisse restent bien évidemment dans le paysage, avec les nouvelles sources et les nouveaux usages de données privées. Nous aborderons le sujet lors de la rencontre du 2 juillet.

Sur le thème du travail, il me semblerait opportun d'aborder le sujet en commission Emploi. Un besoin s'est cependant fait jour d'organiser plus d'inter-commissions pour avoir une double approche d'un même sujet. Nous devons examiner l'organisation à adopter. Nous ne pourrions pas réaliser que des inter-commissions. Une réflexion reste à mener sur le fonctionnement du Cnis lui-même pour répondre au besoin de croiser les regards.

Lionel FONTAGNÉ

Sur la question de l'accès aux données, je pense qu'il existe aujourd'hui un système bien établi avec data.gouv.fr. Sur de nombreux sujets de statistiques d'entreprises, ce portail représente un bon point d'entrée. Il permet même à un utilisateur non averti de retrouver la bonne statistique. Le site de l'Insee lui-même a été bien amélioré. Les séries statistiques sont désormais disponibles assez facilement. Ces progrès ont été réalisés au cours des quatre dernières années. Je n'oublie pas non plus les évolutions sur le site de la Banque de France et dans de nombreux lieux où l'on peut trouver des statistiques publiques.

S'agissant des inter-commissions, nous avons effectivement testé la formule des journées thématiques. Elle se révèle plutôt intéressante, mais elle reste très compliquée à organiser pour le secrétariat général. Il faudra l'envisager lorsqu'un thème s'y prête. J'encouragerai donc le Cnis à poursuivre dans cette direction, car cela permet de confronter les points de vue avant de revenir en commission et de formuler des avis précis.

Je m'interroge sur la cohérence de la communication des administrations par rapport au concept d'entreprise utilisé. Les publications de l'Insee sont exemplaires sur ce point, mais dans d'autres compartiments statistiques de l'administration, nous pouvons nous interroger. Sur le site des douanes, par exemple, le kiosque précise que le nombre d'entreprises exportatrices s'élève à 120 000 alors qu'en raisonnant au sens de la loi de modernisation de l'économie comme le fait l'Insee, ces entreprises s'avèrent beaucoup moins nombreuses. Pour un journaliste économique, un tel écart peut interpeller. Notre commission pourrait probablement faire œuvre de pédagogie en la matière. L'information sur les entreprises

se diffuse dans différents lieux aisément accessibles. Or nous pouvons trouver des chiffres très différents pour la même chose. Nous avons réalisé de grands progrès sur certains sujets, comme la valeur ajoutée des entreprises, mais nous avons au contraire régressé sur d'autres.

A l'international, les échanges intragroupes restent mal renseignés. Aux États-Unis, pourtant, cette information est totalement disponible. Or elle s'avère essentielle pour comprendre l'organisation des entreprises dans un contexte international. Aujourd'hui, les travaux sur l'organisation des entreprises n'utilisent que les statistiques américaines. Il suffirait d'une légère modification du règlement Fats pour changer la donne.

S'agissant des données privées, nous avons évoqué l'utilisation des données de téléphonie mobile pour mesurer les mouvements touristiques. Au-delà des difficultés techniques exposées par les intervenants, il existe un problème d'accès aux données des opérateurs. Enfin, je tiens à saluer le travail réalisé sur le site du Cnis, car tous les documents sont très bien indexés.

Désiré RAHARIVOHITRA

Le projet Simstat va-t-il s'arrêter si la qualité obtenue n'est pas satisfaisante ?

Cédric AFSA

Je l'ignore. J'ai lu récemment que le projet n'était pas encore acté. Il pourrait donc être remis en cause si la qualité n'était pas au rendez-vous.

Christel COLIN

Les échanges de microdonnées sur les échanges de biens intracommunautaires sont inscrits dans le projet de règlement Fribs en cours d'examen au Conseil européen. Certains États acceptent que les données échangées précisent le pays d'origine, d'autres refusent. Un État s'oppose à l'échange lui-même. Tant que ce règlement n'est pas adopté, le cadre juridique n'est pas posé. Il s'agit aussi de s'assurer que la qualité sera suffisante pour supprimer d'autres collectes. En France, la déclaration de biens persistera. Le sujet ne présente donc pas une importance aussi cruciale que dans d'autres pays.

Sur la notion d'entreprise, le dispositif Esane est en cours d'évolution pour passer à l'entreprise sur l'ensemble du champ. L'Insee a publié voilà quinze jours un Insee Première sur les exportations par catégories d'entreprises au sens de la LME. Dans ce cadre, nous avons regardé les publications des Douanes. Les Douanes publient mensuellement le nombre d'exportateurs en unités légales. Toutefois, dans le bilan réalisé deux fois par an, un encadré est ajouté avec les entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie. Les deux notions sont utilisées. Plus généralement, je reconnais qu'il y a encore du travail pour une diffusion et une utilisation plus larges de ces concepts d'entreprises.

Lionel FONTAGNÉ

Sur la qualité des données douanières, il ne faut pas penser que les données actuelles sont de bonne qualité. Dans le détail des produits, les exportations d'un produit donné de la France vers l'Allemagne ne correspondent pas aux importations de l'Allemagne en provenance de la France, y compris en quantité. De nombreuses personnes travaillent à réconcilier les données douanières en fonction de la qualité supposée des déclarants et de modèles économétriques. Les meilleurs spécialistes du sujet se trouvent dans les équipes du Cepii qui ont créé une base utilisée dans le monde entier.

CONCLUSION

Lionel FONTAGNÉ

Je vous remercie de votre présence. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir prochainement sur ce moyen terme.

La séance est levée à 17 heures 30.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- [Fiches descriptives d'enquêtes pour avis d'opportunité - Conjoncture \(pdf - 238 Ko\)](#)
- [Fiches descriptives d'enquêtes pour avis d'opportunité - Insee \(hors conjoncture\) \(pdf - 324 Ko\)](#)
- [Fiches descriptives d'enquêtes pour avis d'opportunité - Services statistiques ministériels \(pdf - 501 Ko\)](#)
- [Demande d'avis 7bis - OED - Acoiss \(pdf - 114 Ko\)](#)
- [Programme de travail 2018 de la statistique publique pour la commission Cnis "Entreprises et stratégies de marché" \(pdf - 418 Ko\)](#)
- [Point sur les groupes - Présentation de Lifi \(pdf - 295 Ko\)](#)
- [Point sur les groupes - Présentation de l'EGR \(anglais\) \(pdf - 332 Ko\)](#)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- [Enquête Fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques pour opportunité - Insee - Diaporama \(pdf - 343 Ko\)](#)
- [Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie \(EACEI\) pour opportunité - Insee - Diaporama \(pdf - 173 Ko\)](#)
- [Enquête sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en Bretagne en 2018 \(BV2018\) pour opportunité - SSP - Diaporama \(pdf - 1 003 Ko\)](#)
- [Présentation du système d'information sur les groupes de sociétés - Insee - Diaporama \(pdf - 1 Mo\)](#)
- [Présentation du bilan du moyen terme du Cnis 2014-2018 - Diaporama \(pdf - 1 Mo\)](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS »

Voir aussi sur le site du Cnis à la rubrique [Enquêtes](#)

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie.....	28
Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie.....	29
Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles.....	30
Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros.....	31
Enquête mensuelle de conjoncture dans les services.....	32
Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment.....	33
Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment.....	34
Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics.....	35
Enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière.....	36
Enquête Fréquentation dans les hébergements touristiques collectifs.....	37
Enquête sectorielle annuelle (ESA).....	39
Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI).....	41
Enquête Système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine).....	43
Enquête Observation des prix de l'industrie et des services (Opise).....	45
Enquête sur le prix de revient des logements neufs servant au calcul de l'indice du coût de la construction (ICC/PRLN).....	47
Enquête trimestrielle sur l'activité de la messagerie.....	48
Enquête Cheptels ovins, caprins et porcins.....	50
Enquête Pratiques phytosanitaires en arboriculture.....	52
Enquête sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en Bretagne en 2018 (BV2018).....	54
Enquête annuelle de production (EAP).....	56
Enquêtes mensuelles de branches.....	58
Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa).....	60
Enquête de branche dans les industries agro-alimentaires, les exploitations forestières et les scieries.....	61
Enquête Consommation de combustibles et d'énergie non électrique dans l'industrie sidérurgique.....	63
Enquête Aquaculture.....	65
Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 (OED-Accoss)....	67



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 9 avril 2018 - n° 41/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : mensuelle

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité, la demande et les capacités de production dans l'industrie, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de la conjoncture industrielle, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie a pour objet de transcrire l'opinion des industriels sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Elle permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur industriel couvert, mais également d'expliquer cette tendance, ce qui est fondamental pour en anticiper les évolutions à court terme. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution de la production elle-même et le niveau de variables qui lui sont liées, telles que les carnets de commandes et les stocks.

L'enquête vise aussi à transcrire l'opinion des chefs d'entreprise sur la demande qui leur est adressée et sur leurs capacités de production. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la demande (passée et prévue, globale et étrangère) et de variables portant sur les goulots de production, l'évolution des effectifs, les capacités de production, les prix, etc.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 4 000 entreprises industrielles de 20 salariés ou plus. Toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou 150 millions d'euros de chiffre d'affaires sont interrogées. La collecte s'effectue par voie postale et par Internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes* et *Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis. Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTROUGE Cedex - Tél. 01 67 69 57 02 - secretariat-general@cnis.fr - cnis.fr



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 9 avril 2018 - n° 43/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : trimestrielle

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations infra-annuelles sur l'évolution des dépenses annuelles d'investissement des entreprises industrielles françaises, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévisions à court terme de l'investissement, tant sur le plan national qu'euro-péen.

L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie a pour objet de transcrire l'opinion des industriels sur l'évolution conjoncturelle de l'investissement, la destination de l'investissement (remplacement, modernisation, extension de capacité, etc.), l'évolution de la capacité de production et des déclassements d'équipements, les investissements à l'étranger, les facteurs influençant la décision d'investissement. Outre des questions qualitatives, l'enquête présente la particularité de contenir également des questions quantitatives. Sont ainsi collectés les montants annuels d'investissement de l'entreprise relatifs à deux années et à l'année courante ou encore la répartition des investissements selon leur destination.

L'enquête est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 4 000 entreprises industrielles de 20 salariés ou plus. Toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou 150 millions d'euros de chiffre d'affaires sont interrogées.

La collecte s'effectue par voie postale et par Internet de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Secrétariat général du Cnis. Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTROUGE Cedex - Tél. 01 87 69 57 02 - secretariat-general@cnis.fr - cnis.fr



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles

Type d'opportunité : renouvellement
Périodicité : mensuelle
Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution du commerce de détail, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des détaillants, tant sur le plan national qu'euro-péen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles a pour objet de transcrire l'opinion des détaillants sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente ou prochaine de leurs ventes, le niveau de leurs stocks, leurs intentions de commandes, l'évolution de leurs effectifs ainsi que celle de leurs prix de vente. Les chefs d'entreprise fournissent également une opinion sur leur trésorerie et les délais de paiement.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 3 200 entreprises. Toutes les entreprises, hors hypermarchés, de plus de 100 salariés sont interrogées ainsi que tous les hypermarchés de plus de 300 salariés.

La collecte s'effectue par voie postale et par Internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'**opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 9 avril 2018 - n° 40/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : bimestrielle

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution du commerce de gros à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des grossistes.

L'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros a pour objet de transcrire l'opinion des grossistes sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente ou prochaine de leurs ventes et de leurs approvisionnements, le niveau de leurs stocks, les perspectives générales d'activité, l'évolution des effectifs ainsi que celle des prix. Les grossistes fournissent également une opinion sur leur trésorerie et les délais de paiement de leur clientèle.

L'enquête est une enquête complémentaire de l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles. Elle est réalisée tous les deux mois auprès de 3 000 grossistes. Toutes les entreprises d'au moins 200 salariés sont interrogées.

La collecte s'effectue par voie postale et par Internet de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes* et *Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Secrétariat général du Cnis. Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTROUGE Cedex - Tél. 01 87 69 57 02 - secretariat-general@cnis.fr - cnis.fr



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 9 avril 2018 - n° 45/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle de conjoncture dans les services

Type d'opportunité : renouvellement
Périodicité : mensuelle
Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans les services.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des services, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision économique à court terme sur ce secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans les services a pour objet de transcrire l'opinion des chefs d'entreprise sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente et prochaine de leur chiffre d'affaires, leurs prix de vente et leurs effectifs, la demande prévue, les perspectives générales d'activité du secteur. Ils fournissent également une opinion sur leur résultats d'exploitation, leur situation de trésorerie, l'évolution de leurs investissements. Ils donnent aussi une indication sur leurs difficultés de recrutement, leur sentiment général sur la situation globale de leur entreprise et les facteurs éventuels limitant son activité.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 4 500 entreprises des services et du transport routier de marchandises. Toutes les entreprises du transport routier de marchandises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 30 millions d'euros sont interrogées de manière systématique. Pour les autres entreprises des services, ce seuil est porté à 45 millions d'euros.

La collecte s'effectue par voie postale et par Internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes* et *Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.**



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 9 avril 2018 - n° 42/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : mensuelle

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des entreprises de 11 salariés ou plus du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision économique à court terme sur le secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente et prochaine de leur production et de leurs effectifs, leurs carnets de commandes, les goulots de production qu'ils rencontrent, les difficultés de recrutement, la tendance des prix, etc. Les chefs d'entreprise fournissent également des estimations de leurs investissements et une opinion sur leur trésorerie.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 2 500 entreprises de plus de 10 salariés. Toutes les entreprises de plus de 500 salariés sont interrogées.

La collecte s'effectue par voie postale et par Internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Secrétariat général du Cnis. Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTROUGE Cedex - Tél. 01 87 69 57 02 - secretariat-general@cnis.fr - cnis.fr



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 9 avril 2018 - n° 38/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : trimestrielle

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des petites entreprises du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision économique à court terme.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente ou prochaine de leur activité et de leurs effectifs, sur leurs investissements et leur trésorerie.

Il s'agit d'une enquête complémentaire de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment. Elle est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 1 500 entreprises d'au plus 10 salariés.

La collecte s'effectue par voie postale et par Internet de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes* et *Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Secrétariat général du Cnis. Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTROUGE Cedex - Tél. 01 87 69 57 02 - secretariat-general@cnis.fr - cnis.fr



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 9 avril 2018 - n° 46/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : trimestrielle

Émetteur : Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), Service des enquêtes statistiques et Insee, direction des études et synthèses économiques

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des travaux publics, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des entrepreneurs du secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les entrepreneurs interrogés donnent leur opinion sur l'activité passée et future, les carnets de commandes, les délais de paiement, les évolutions passée et future des prix des marchés, l'évolution future des effectifs et les facteurs limitant l'activité.

L'enquête est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 2 000 entreprises de travaux publics.

La collecte s'effectue par voie postale et, depuis avril 2018, par Internet, le premier mois du trimestre de référence de l'enquête (soit janvier, avril, juillet, octobre). La FNTP assure le routage, la réception, la saisie et les contrôles des questionnaires. L'Insee effectue le calcul de désaisonnalisation des séries.

La FNTP est à la fois productrice de l'enquête, utilisatrice et diffuseur de ses résultats auprès de ses adhérents et des fédérations régionales du secteur des travaux publics.

La FNTP diffuse les résultats de l'enquête dans son *Bulletin de conjoncture* trimestriel. Les résultats détaillés pour la France sont disponibles en ligne sur le site Internet de la FNTP : <http://www.fnftp.fr>.

L'Insee diffuse également les résultats dans une publication de la collection *Informations Rapides*, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Secrétariat général du Cnis. Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTROUGE Cedex - Tél. 01 87 69 57 02 - secretariat-general@cnis.fr - cnis.fr



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 9 avril 2018 - n° 44/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière

Type d'opportunité : renouvellement
Périodicité : trimestrielle
Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution des promoteurs immobiliers et du marché du logement neuf, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des promoteurs et plus largement du secteur du bâtiment.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière permet de transcrire l'opinion des promoteurs sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur le niveau de la demande en logements neufs, leurs perspectives de mises en chantier, leurs stocks de logements invendus, l'évolution du prix des terrains et des logements neufs, les moyens de financement consacrés à l'acquisition de logements.

Il s'agit d'une enquête complémentaire de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment. Elle est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 1 000 promoteurs immobiliers.

La collecte s'effectue par voie postale et par Internet de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Secrétariat général du Cnis. Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTROUGE Cedex - Tél. 01 87 69 57 02 - secretariat-general@cnis.fr - cnis.fr



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 14 mai 2018 - N° 63/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : Ministère de l'Économie et des Finances - Insee - Direction des statistiques d'entreprises - Département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête mensuelle de fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques.

Cette enquête fusionne les trois enquêtes existantes selon le type d'hébergement : hôtel, camping ou autre hébergement collectif touristique (AHCT). La première était réalisée depuis les années 1980, la deuxième depuis 2003 et la troisième depuis 2010. Les projets de nouveaux questionnaires diffèrent peu des questionnaires précédents.

L'objectif de l'enquête est l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans les hébergements collectifs par type d'hébergement et par type de zone. L'enquête s'intéresse également à la structure de la clientèle, notamment le pays de résidence (en France ou à l'étranger en détaillant le pays ou la zone géographique). Les informations sont produites au plan national, régional, voire infra régional.

L'enquête permet de répondre au règlement européen (UE) n° 692/2011 du 6 juillet 2011, relatif aux statistiques européennes sur le tourisme. Elle est une des composantes du système d'information de l'Insee sur l'offre et la fréquentation en matière d'hébergements collectifs touristiques, en complément des sources administratives ou d'autres enquêtes telles que l'ESA (enquête sectorielle annuelle) ou celles de la Banque de France et de la DGE (Direction générale des entreprises) auprès des ménages. Par ailleurs, depuis 2017, l'Insee assure également la collecte de données expérimentales sur les plateformes Internet de logements touristiques proposés par des particuliers.

Les unités enquêtées sont les établissements. Le champ de l'enquête est constitué par les hôtels touristiques ayant au moins 5 chambres, les campings disposant d'au moins 10 emplacements, dont au moins un emplacement loué à la clientèle de tourisme-passage (ce qui exclut les campings à vocation exclusivement résidentielle) et les AHCT, notamment les résidences de tourisme, les villages de vacances, les auberges de jeunesse. Le champ géographique de l'enquête est la France y compris les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte). Le taux de sondage est de 71 %.

L'enquête est mensuelle et utilise cinq modes de collecte :

- saisie en ligne sur Internet ;
- transmission par une enseigne d'un fichier comportant le détail des informations pour **chacun** de ses établissements
- dépôt par un hébergement sur un site de dépôt de fichiers (à compter d'avril 2018) d'un fichier établi par un logiciel de gestion;
- questionnaire papier A4 recto/verso ;
- édition papier à partir d'un logiciel de gestion et transmission par l'établissement par mél, fax ou voie postale.

Un comité de concertation et de coordination sur les statistiques du tourisme (CCST) réunit, chaque année, l'ensemble des acteurs concernés (Insee, DGE, fédérations professionnelles, Atout France...).

Les données « consolidées » sont diffusées entre le 1^{er} et le 5 du mois M+2 (<M +35 jours). Les résultats définitifs sont établis au cours de la dernière semaine du mois M+2 (<M + 60 jours).

Les résultats mensuels sont fournis à Eurostat et font l'objet, au niveau national, d'analyses sur le tourisme et les activités caractéristiques du tourisme. Des tableaux de données, des synthèses et des analyses sont mis à disposition sur le site Internet de l'Insee et de la Direction générale des entreprises.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2019 à 2023 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ *Enquête sectorielle annuelle (ESA)*

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : enquête annuelle

Emetteur : Insee - Direction des statistiques d'entreprises

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marchés » a examiné l'enquête sectorielle annuelle (ESA).

Il s'agit du renouvellement de l'enquête qui a eu lieu de 2009 à 2018 (années de constat 2008 à 2017) et qui faisait elle-même suite essentiellement aux anciennes EAE (enquêtes annuelles d'entreprises). L'enquête en elle-même reste inchangée dans ses objectifs, les variables suivies, et le questionnaire. Les principaux changements apportés par l'ESA par rapport aux EAE ont consisté à une simplification dans la collecte des comptes lorsque les liasses fiscales des unités interrogées étaient disponibles par ailleurs et une mise à jour des variables sectorielles suivies pour se limiter au strict minimum utile aux maîtrises d'ouvrage.

L'enquête ESA est un élément central du système Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise), qui permet d'une part de répondre au règlement européen SBS sur les statistiques structurelles d'entreprises, et d'autre part de fournir aux comptables nationaux les éléments de la statistique structurelle d'entreprises dont ils ont besoin – notamment les « branches » des entreprises – pour élaborer les comptes nationaux, et répondre par là même au règlement européen relatif au système européen des comptes (SEC). Il permet également de répondre aux exigences de qualité du répertoire statistique demandées par Eurostat sur le classement sectoriel et la valorisation de certaines caractéristiques essentielles – état statistique (actif, inactif économiquement, cessée, etc.), chiffre d'affaires notamment –, et fournit enfin des éléments d'information sectorielle aux professionnels et au grand public.

L'enquête couvre le champ des entreprises marchandes participant au système productif, à l'exception des entreprises des secteurs financier, industriel (pour la métropole) et agricole (sauf classe 02.20¹).

Plus précisément, en termes de secteurs d'activité, le champ de l'enquête en métropole comprend les secteurs du commerce, des industries agroalimentaires, des exploitations forestières et des scieries (classes 02.20 et 16.10), de la construction, des transports, et enfin des autres services principalement marchands hors secteur financier (divisions 64 à 66) ; soit en tout 349 sous-classes. S'y rajoute l'industrie, pour la partie collecte des éléments comptables relatifs aux entreprises profilées d'une part, et pour les DOM d'autre part, ce qui porte le nombre de sous-classes couvertes à 593. Par rapport au champ des EAE, on notera en particulier l'extension de l'ESA aux secteurs des arts du spectacle vivant (90.01Z, 90.02Z et 90.04Z) à la demande du ministère de la culture à compter de l'ESA 2010. L'ESA répond à plusieurs objectifs : repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branche, repérer les restructurations juridiques, compléter la liasse fiscale sur certains aspects liés à l'investissement et, enfin, décrire les principales caractéristiques du secteur.

¹ Ce secteur fait théoriquement partie de l'agriculture que ne couvre pas l'ESA. Mais en raison de la grande proximité de ces entreprises avec des entreprises industrielles, ce secteur était traditionnellement suivi dans le cadre des EAE. Cette particularité a été maintenue.

Tous ces objectifs, repris des anciens objectifs des EAE, ont été complétés à partir de l'année de collecte 2013 par un nouvel objectif relatif à la collecte au travers de l'enquête des éléments permettant de reconstituer des comptes consolidés pour les entreprises profilées manuellement (correspondant au concept d'entreprises tel qu'il figure dans la loi de modernisation de l'économie (LME) et le décret 1354/2008), puisque ceux-ci ne sont pas disponibles directement auprès de l'administration fiscale. Il peut s'agir, en fonction des accords qui ont été passés avec les représentants desdites entreprises, soit des comptes eux-mêmes en norme directement comparables à celle du plan comptable général, soit des « intercos » qui permettent de les reconstituer à partir des comptes sociaux des unités légales constituantes (méthode dite « bottom up »), soit de variables issues des comptes consolidés de l'entreprise profilée selon les normes IFRS (méthode dite « top down »).

L'année de référence 2017 va marquer un changement de paradigme profond pour le dispositif Esane, puisqu'à partir de ce millésime l'ensemble des groupes seront pris en compte dans le dispositif – à l'heure actuelle, seuls les groupes profilés manuellement le sont – afin d'assurer une diffusion de résultats en entreprise au sens de la LME pour l'ensemble des unités.

Cela n'aura d'impact ni pour les groupes profilés manuellement – dont les entreprises resteront intégrées au dispositif Esane comme depuis 2013 – ni les unités légales indépendantes (n'appartenant pas à un groupe) – qui constituent en tant que telles des entreprises au sens de la LME et pour lesquelles l'unité de collecte « unité légale » coïncidera avec l'unité statistique « entreprise ».

En revanche, l'ensemble des autres groupes (environ 90 000 en 2017) seront dorénavant traités à l'aide d'algorithmes de profilage automatique. Ainsi, pour ces groupes profilés automatiquement, les unités de collecte vont à présent différer des unités statistiques : en effet, la collecte des données s'effectuera toujours au niveau des unités légales tandis que les unités statistiques utilisées pour élaborer les résultats seront les entreprises profilées automatiquement.

Le plan de sondage de l'enquête a donc été adapté en conséquence dès le tirage de l'ESA 2016, et l'ensemble du processus de production d'Esane – procédures de contrôles, de calcul des agrégats, etc. – est en cours de réingénierie en vue d'une diffusion de résultats en entreprise au sens de la LME pour l'ensemble des unités pour l'année de constat 2017.

À noter que des statistiques en unités légales continueront cependant à être produites par le dispositif Esane pour un usage interne au service statistique public, essentiellement aux fins d'élaboration des comptes nationaux.

Il s'est agi jusqu'en 2012 (année de constat 2011) d'une enquête exclusivement postale. En 2013, suite au sous-projet « Quesaco » du projet de refonte de la collecte par Internet des enquêtes entreprises à l'Insee (Coltrane), la possibilité a été donnée aux unités interrogées de remplir sur Internet une copie du questionnaire papier en format de type « PDF remplissable » : les répondants téléchargent le questionnaire depuis le site dit de dépôt-retrait de l'Insee puis le redéposent une fois rempli sur le site. Depuis la mise en place de ce dispositif, la part des réponses par Internet n'a cessé de croître, pour atteindre environ 30 % pour l'ESA 2016.

On reste cependant encore loin des taux de réponse par Internet beaucoup plus élevés qu'on peut observer dans d'autres enquêtes auprès des entreprises, telle l'EAP, qui proposent un véritable questionnaire en ligne. Afin de pallier cette insuffisance et de permettre un développement maximal des réponses par Internet, l'ESA va intégrer le dispositif Coltrane en 2019 pour la collecte de l'ESA 2018, et proposera donc dès lors un véritable questionnaire Web remplissable en ligne. Afin de maximiser le taux de réponse par Internet, le questionnaire papier ne sera alors plus envoyé que sur demande des entreprises ou lors de l'étape de mise en demeure – à l'heure actuelle, il est envoyé lors de l'envoi initial.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2019 à 2023 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeurs : Insee - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI).

L'enquête EACEI est réalisée par le service statistique public depuis l'année de référence 1982. La collecte est maintenant assurée tous les ans par l'Insee sur le champ de l'industrie, à l'exclusion de l'artisanat commercial et de certaines industries de l'énergie. Plus précisément, le champ sectoriel de l'enquête couvre les sections B et C de la NAF rév.2. (respectivement industries extractives et industrie manufacturière) ainsi que le secteur de la récupération (38.3) de la section E. Sont exclus l'artisanat commercial (c'est-à-dire les sous-classes : 10.13B « Charcuterie », 10.71B « Cuisson de produits de boulangerie », 10.71C « Boulangerie et boulangerie-pâtisserie », 10.71D « pâtisserie ») ainsi que certaines industries de l'énergie (divisions 05 « Extraction de houille et de lignite », 06 « Extraction d'hydrocarbures », 19 « Cokéfaction et raffinage », groupe 09.1 « Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures », sous-classes 20.13A « Enrichissement et retraitement de matières nucléaires » et 24.46Z « Élaboration et transformation de matières nucléaires »).

L'enquête est une opération d'initiative nationale servant à répondre à deux règlements européens : le règlement 295/2008 relatif aux statistiques structurelles des entreprises (SBS) demandant annuellement les achats de produits énergétiques pour l'industrie hors producteurs d'énergie, et le règlement 844/2010 sur les statistiques de l'énergie, qui s'intéresse aux données sur les quantités consommées. Par ailleurs, l'enquête est utilisée par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire pour alimenter le bilan énergétique annuel et les comptes de l'énergie, Elle est également utilisée par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa) pour les inventaires d'émission, par les comptes nationaux de l'Insee, l'agence internationale de l'énergie (AIE), etc.

L'EACEI mesure au niveau de l'établissement et pour les principales énergies les achats et les consommations d'énergie dans l'industrie, à l'exception des activités de production et de distribution d'énergie conformément au concept de consommation finale d'énergie de l'industrie.

Les principaux thèmes sont :

- consommation nette totale d'énergie,
- achats et consommations de produits énergétiques,
- consommations par usages des produits énergétiques,
- autoproduction et autoconsommation d'électricité,
- facture énergétique et prix moyens d'achat.

Depuis 2005, l'enquête retient les énergies suivantes :

- électricité,
- vapeur,
- gaz naturel de réseau, autres gaz de réseau (gaz de cokerie, gaz de haut-fourneau, gaz de convertisseur à l'oxygène),
- houille, lignite ou charbon pauvre, coke de houille (coke de four, semi-coke, coke d'usine à gaz)
- coke de pétrole, butane-propane, fioul lourd, fioul domestique, autres produits pétroliers,
- bois et sous-produits du bois, liqueur noire, combustibles spéciaux (renouvelables ou non)

L'Insee interroge actuellement les établissements producteurs de 20 salariés ou plus appartenant au secteur de l'industrie hors artisanat commercial et certaines industries de l'énergie (mais y compris récupération). Chaque année, environ 8 500 établissements sont interrogés, soit un taux de sondage voisin de 39 %. Pour compléter le champ couvert, l'Insee a réalisé, fin 2015, une enquête auprès des établissements industriels de moins de 20 salariés afin de mesurer leurs consommations d'énergie en 2014 (enquête ECEI-PE sur les consommations d'énergie et les investissements antipollution dans les petits établissements de moins de 20 salariés).

L'enquête couvre la France entière. La base de sondage est le répertoire statistique Sirius (système d'identification au répertoire des unités statistiques). La méthode d'échantillonnage procède selon une stratification par secteur d'activité, taille d'établissement et région, avec exhaustivité au-delà d'un certain seuil (250 salariés et plus) et recouvrement partiel de l'échantillon d'une année sur l'autre.

La collecte de l'enquête a lieu entre janvier et mai de l'année N+1 sur l'année de référence N. Elle se déroule le plus souvent par Internet ou par voie postale à la demande de l'établissement.

Un comité de concertation se réunit tous les ans. Outre le service producteur, il comporte des experts et des représentants des politiques publiques concernées par les questions d'énergie, des représentants des entreprises et du secteur énergétique.

Pour l'Insee, les résultats sont publiés dans les collections *Insee Focus* et *Insee Résultats*, respectivement à la fin de l'année N+1 et au début de l'année N+2.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2019 à 2023 (cinq années).



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 17 avril 2018 - N° 54/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des entreprises créées en 2018 (système d'information sur les nouvelles entreprises - Sine 2018)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : nouvelle enquête tous les quatre ans ; chaque enquête comporte trois vagues d'interrogation d'une même cohorte

Demandeur : Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee, ministère de l'Économie et des Finances

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête auprès des entreprises créées en 2018.

Cette enquête fait partie du système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) et constitue la septième série de ce dispositif initialisé en 1994. Chaque série comporte trois interrogations successives d'une même cohorte d'entreprises. Pour cette nouvelle série, la première interrogation aura lieu en 2018, la deuxième en 2021 et la dernière en 2023 pour les unités survivantes.

L'objectif principal de l'enquête est de déterminer les caractéristiques des nouvelles entreprises selon le profil du créateur, les caractéristiques des entreprises créées et les conditions de la création d'entreprises. Le dispositif permet également de mesurer la pérennité des entreprises et de suivre les effets de la création d'entreprises sur l'économie (emploi, chiffre d'affaires, réseaux, ...), nationalement, régionalement et sectoriellement. Enfin, il permet d'appréhender les modifications dans les conditions de création des entreprises par rapport aux cohortes précédentes.

Le questionnaire de la première interrogation de la cohorte 2018 abordera les mêmes thèmes que celui de la cohorte précédente, avec notamment une interrogation spécifique des micro-entrepreneurs. Les questionnaires d'évolution, envoyés en 2021 et en 2023, porteront sur la pérennité de l'entreprise, l'évolution de l'activité de l'entreprise et des effectifs, les investissements et leur mode de financement, la formation et les conseils après la création, les difficultés rencontrées, la stratégie de l'entreprise et les conditions de son développement.

Les unités enquêtées sont les entreprises créées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2018. Les entreprises concernées sont les unités légales (personnes morales ou physiques) productives marchandes non agricoles.

L'échantillon interrogé comprend environ 80 000 entreprises, dont 40 000 micro-entrepreneurs et 40 000 entreprises dites « classiques » (c'est-à-dire hors micro-entrepreneurs).

Les précédentes collectes s'effectuaient sous forme d'un questionnaire papier adressé par voie postale à l'entreprise. La première interrogation de la cohorte de 2018 utilisera le même support. Il est prévu que les interrogations réalisées en 2021 et 2023 de cette cohorte fassent l'objet d'une collecte via internet.

Un comité des utilisateurs a été créé lors du démarrage du projet Sine. Pour la cohorte 2018, ce comité est à nouveau mis à contribution pour l'élaboration du questionnaire. Ce groupe est constitué des représentants des organismes suivants : Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), AFE Créations, Institut supérieur des métiers, France Active, Initiative France, Ministère de l'emploi, Ministère de l'économie, Ministère des transports, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), Banque publique d'investissement (BPI), Banque de France, des représentants universitaires, les organisations professionnelles (Medef, CGPME, FFB et U2P), les syndicats de salariés et l'Insee.

Cette septième cohorte donnera lieu à plusieurs publications nationales (*Insee Première* et *Insee Résultats*) puis régionales (*Insee Analyses*) en 2019 et 2020 pour la première interrogation, en 2022 et 2023 pour la deuxième, en 2024 et 2025 pour la troisième.

*Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête dans son ensemble.*



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Observation des prix de l'industrie et des services (Opise)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : mensuelle

Demandeur : Insee - Département des statistiques de court terme - Direction des statistiques d'entreprises -
Ministère de l'Économie et des Finances

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête Observation des prix de l'industrie et des services (Opise).

L'enquête a pour objectif de mesurer l'évolution mensuelle ou trimestrielle des prix de transaction de biens ou des services : prix à la production de l'industrie, prix à la production des services, prix d'achat à l'importation dans l'industrie, prix de l'entretien-amélioration des bâtiments.

Les *indices de prix à la production de l'industrie* mesurent l'évolution des prix de la production des biens et services, liée à une activité industrielle déterminée et vendue sur le marché intérieur français ou sur les marchés extérieurs. Les *indices de prix à la production des services* mesurent l'évolution des prix de transaction des services français liés à une activité de services déterminée, et vendus à des personnes morales ou physiques sur le marché intérieur français, ou sur les marchés extérieurs. Les *indices de prix d'achat à l'importation* de produits industriels mesurent l'évolution des prix des produits et prestations achetés par des agents économiques français à des agents non résidents. Enfin, les indices de prix de l'entretien-amélioration des bâtiments mesurent l'évolution des prix des travaux de rénovation de bâtiments existants, hors construction neuve.

Les indices de prix de l'industrie et des services sont notamment utilisés par les comptes nationaux de l'Insee, pour le calcul de l'évolution en volume de la production ou de la valeur ajoutée des branches, plus marginalement par les indices de prix à la consommation. Ce sont aussi des indicateurs conjoncturels attendus, précurseurs de l'inflation, qui permettent d'expliquer la transmission des prix le long d'une chaîne de transformation et de distribution.

L'enquête répond au règlement de la Commission européenne du Conseil n° 1165/98 du 19 mai 1998 (et de ses règlements ultérieurs modificatifs) sur les statistiques conjoncturelles, qui définit un cadre commun pour la production de statistiques communautaires à court terme sur le cycle conjoncturel. Elle répond à des attentes de la BCE (indicateurs de la zone euro) et d'organismes internationaux (FMI, OCDE). Au-delà de la sphère statistique publique et réglementaire, ces indices répondent également à une demande plurielle émanant des agents économiques de la sphère privée (responsables d'entreprise, responsables d'achat) et des décideurs de la sphère publique (collectivités locales, administrations).

Les unités enquêtées sont des unités légales ayant une activité (principale ou secondaire) dans les branches :

- des sections B à E de la NAF rév. 2 pour les prix à la production de l'industrie ;
- des sections H, I, J, L, M et N ainsi que dans la division 95 de la NAF rév. 2 pour les prix à la production des services ;
- des sections B à E de la CPF rév. 2.1 pour les prix d'achat à l'importation : entreprises importatrices de produits industriels.
- de la division 43 de la NAF rév. 2 pour les prix de l'entretien-amélioration des bâtiments.

Pour constituer le champ de l'enquête, ces différentes cibles – puisées selon le cas dans l'EAP (enquête annuelle de production), l'ESA (enquête sectorielle annuelle) ou les données douanières – sont échantillonnées par une technique de « cut-off » avec un taux de couverture variant entre 40 % et 70 % selon les indicateurs. Les unités légales réalisant dans la branche moins de 3 M€ de chiffre d'affaires ou d'achat à l'importation dans l'industrie, moins de 4 M€ de chiffre d'affaires dans les services ou moins de 200 k€ dans l'entretien-amélioration des bâtiments sont exclues de la base de sondage.

Le champ géographique est la France entière (métropole et DOM).

Les unités enquêtées sont conservées 5 ans dans l'échantillon, les plus grandes unités légales pour une période plus longue. À ce jour, l'échantillon s'élève à 5 000 unités légales pour l'industrie, 2 200 unités légales pour les services et 1 000 unités légales dans l'entretien-amélioration des bâtiments. Il donne lieu à 50 000 relevés mensuels de prix dans l'industrie, 20 000 relevés trimestriels dans les services et 2 000 relevés trimestriels dans l'entretien-amélioration des bâtiments, permettant de publier 2 200 indices de prix dans l'industrie, 500 indices dans les services et 30 indices dans l'entretien-amélioration des bâtiments.

L'Insee assure la collecte de l'enquête, à l'exclusion de deux branches industrielles déléguées au Centre d'études de l'économie du bois et à la Fédération française de l'acier.

La collecte se fait principalement via internet ou, à la demande des entreprises interrogées, par voie postale. Pour l'industrie, les questionnaires sont mensuels, les résultats du mois M étant disponibles le dernier jour ouvré du mois suivant (M+30). Pour les services et les travaux de rénovation de bâtiments existants, les questionnaires sont trimestriels et les résultats du trimestre T sont disponibles le dernier jour ouvré du deuxième mois du trimestre suivant (T+60).

Les résultats de l'enquête Opise sont diffusés sous la forme d'*Informations Rapides* et de séries d'indices téléchargeables à partir de la page « Consulter les séries et indices chronologiques (BDM) » sur le site internet de l'Insee.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.
L'opportunité est accordée pour la période allant de 2019 à 2023 (cinq années).

AVIS D'OPPORTUNITÉ

L'indice du coût de la construction et l'enquête sur le prix de revient des logements neufs

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête trimestrielle

Demandeur : Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'indice du coût de la construction et l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN).

L'enquête et l'indice existent depuis 1953 et, dans leur forme actuelle, depuis le quatrième trimestre de 2009. L'enquête se déroule en deux phases :

- une première phase de repérage des dossiers correspondants aux critères de l'indice du coût de la construction. Durant cette phase, l'enquêteur envoie, par courrier, un questionnaire papier de 3 pages aux maîtres d'ouvrage ou pétitionnaires des permis de construire interrogés ;
- à l'issue de cette première phase, une deuxième phase collecte, toujours par courrier, mais cette fois-ci auprès de la maîtrise d'œuvre principale, des informations techniques sur les prestations de construction, ainsi que le prix associé. L'enquêteur peut être amené à téléphoner à l'enquêté, pour l'aider à remplir les 4 pages du questionnaire.

L'indice du coût de la construction (ICC) est utilisé pour :

- calculer l'indice des loyers commerciaux et l'indice des loyers des activités tertiaires instaurés par l'article 47 la loi 2008-776 sur la modernisation de l'économie ;
- indexer des baux ;
- connaître l'évolution des prix dans le secteur d'activité de la construction ;
- établir les comptes de patrimoine et déflater l'activité de construction dans la comptabilité nationale.

Un indice dérivé de l'ICC est transmis à Eurostat tous les trimestres (indice des prix de production de la construction neuve à usage d'habitation). Un sous-indice de l'ICC entre dans le calcul de l'indice des prix des logements occupés par leur propriétaire (requis par Eurostat dans le cadre de l'amélioration de la comparabilité des indices de prix à la consommation harmonisés au niveau européen).

Le champ de l'enquête porte sur les permis de construire autorisés pour des constructions nouvelles de bâtiments à usage principal d'habitation, hors opérations mixtes combinant maisons individuelles et bâtiments collectifs. L'enquête s'effectue par voie postale et couvre la France métropolitaine, Corse comprise.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2019 à 2023 (cinq années).



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 16 avril 2018 - N° 49/H030

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : enquête trimestrielle

Demandeur : Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES).

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie.

Cette enquête existe depuis 1994 et a été mise en place en collaboration avec la Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France (TLF).

L'enquête sur l'activité et les prix de la messagerie s'inscrit dans le dispositif statistique du SDES pour une meilleure connaissance des marchés de la messagerie et du fret express.

L'enquête vise à relever trimestriellement les chiffres d'affaires et volumes d'activité (tonnage et nombre d'envois) des services de messagerie et fret express tant au plan national que pour l'activité internationale. Ainsi, les évolutions des volumes d'activité de ces services sont suivies chaque trimestre. Elle permet de décomposer l'activité en valeur de la messagerie en différents indices de volume.

Le champ de l'enquête est la messagerie et le fret express (code 5229A de la nomenclature d'activité française), à l'exclusion des entreprises spécialisées dans la messagerie frigorifique. L'enquête porte sur la France métropolitaine. Réalisée par courrier et messagerie électronique, elle s'adresse généralement aux têtes de groupe des principaux acteurs du secteur couvrant 75 % de l'activité de messagerie et fret express (une vingtaine d'entreprises).

Cette enquête est réalisée trimestriellement dans les semaines qui suivent la fin du trimestre d'intérêt. Il faut au maximum 20 minutes pour renseigner le questionnaire.

Le SDES a travaillé en collaboration avec la Fédération des entreprises de transport et logistique de France et de nombreux contacts avec quelques grands groupes du secteur ont été établis pour la mise en place des variables et secteurs fins sur lesquels porte l'interrogation trimestrielle.

Les résultats de l'enquête sont publiés trimestriellement sur le site Internet du SDES sous forme de publication intitulée *St@tInfo*, à la fin du trimestre qui suit le trimestre de l'enquête et seront repris également sur les supports de diffusion de données conjoncturelles.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2019 à 2023 (cinq années).



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 16 avril 2018 – N° 51/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Cheptels ovins, caprins et porcins

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : annuelle ou semestrielle

Demandeur : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Service de la statistique et de la prospective (SSP) - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et animales

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête sur les cheptels ovins, caprins et porcins.

Les enquêtes Cheptels s'inscrivent depuis 1993 dans le cadre de règlements européens. Depuis 2009, le règlement (CE) 1165/2008 du 19 novembre 2008 définit les éléments à communiquer à Eurostat quant aux effectifs des cheptels bovins, ovins, caprins et porcins de chaque état membre ainsi que le calendrier de transmission des données, les informations demandées pouvant être issues d'enquêtes statistiques ou de sources administratives.

Pour chaque espèce (bovine, ovine, caprine et porcine), il s'agit de déterminer les effectifs présents à une date donnée, par catégorie, par type d'élevage (lait ou viande), par destination des animaux (renouvellement ou boucherie). La connaissance de ces données permet de réaliser des estimations de production qui doivent également être fournies à Eurostat. Le recours aux sources de données administratives (BDNI Bovine) a permis, pour le suivi des cheptels bovins, de supprimer à compter de 2010 l'enquête auprès des exploitations bovines. Pour les cheptels ovins, caprins et porcins, il n'existe pas encore de sources administratives suffisamment fines (au niveau des catégories d'animaux et des niveaux géographiques nationaux et infra nationaux) pour être substituées aux données d'enquêtes. Le recours à la BDNI ovine, caprine et porcine reste cependant envisagé pour la mise à jour de l'univers dans lequel seront tirés les échantillons.

L'enquête concerne les exploitations agricoles, de France métropolitaine et des DOM. La collecte a lieu une fois par an pour les ovins et caprins (novembre) et deux fois par an pour les porcins (mai et novembre). La collecte est réalisée par téléphone par un agent du Service régional d'information statistique (Srise). Pour les enquêtes cheptels « ovins, caprins et porcins », la durée de l'entretien est estimée à environ 10 minutes. L'intégration de questions complémentaires se fera en s'assurant de ne pas alourdir de façon excessive la durée de l'entretien.

Pour les trois enquêtes ovines, caprines et porcines, un échantillon d'environ 10 000 exploitations est tiré dans le fichier du recensement agricole 2010, mis à jour par les enquêtes sur les structures des exploitations agricoles (Esea) et les sources administratives (BDNI). Le champ logique et géographique doit

permettre de couvrir au moins 95 % du total des animaux de chaque espèce estimé par le recensement agricole de 2010. Ce taux de couverture est défini par le règlement européen.

Les enquêtes « cheptels » sont présentées lors de la réunion annuelle de concertation au cours de laquelle le SSP présente son programme de travail aux partenaires concernés : utilisateurs internes (autres directions du Ministère de l'agriculture, autres ministères, FranceAgrimer) et utilisateurs externes (organisations professionnelles, instituts techniques, chercheurs, ...).

Les résultats des enquêtes « cheptel » sont communiqués à Eurostat pour diffusion et utilisés par les services régionaux d'information statistique (Srise) pour l'établissement des résultats de la statistique agricole annuelle (SAA). Ils font l'objet de diffusion sous forme de publications mises en ligne sur le site Agreste du SSP.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2019 à 2023 (cinq années).



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 16 avril 2018 - N° 52/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Pratiques phytosanitaires en arboriculture en 2018 (Phyto Fruits 2018)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : tous les cinq ans

Demandeur : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et animales

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête Pratiques phytosanitaires en arboriculture en 2018 (*Phyto Fruits 2018*).

Le plan d'action *Ecophyto* du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides. Il prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris dans les DOM, et la mise en place d'enquêtes intermédiaires restreintes aux pratiques phytosanitaires pour les grandes cultures, la viticulture, les fruits et les légumes. L'enquête *Phyto Fruits 2018* fait suite à la première enquête portant sur les pratiques phytosanitaires en arboriculture en 2012 (*Phyto Fruits 2012*) et à la première enquête portant sur l'intégralité des pratiques culturales dans cette filière en 2015 (*PK Fruits 2015*).

Outre le suivi des pratiques agricoles dans le cadre du plan d'action *Ecophyto*, l'enquête permet également de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elle apporte enfin des éléments pour apprécier l'incidence des programmes d'actions mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates ».

L'enquête *Phyto Fruits 2018* a pour objectif général de décrire et de caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture.

Les principaux thèmes abordés portent sur la reconstitution de l'itinéraire technique suivi (gestion de l'enherbement, opérations mécaniques, irrigation, récolte...), et sur l'usage des produits phytosanitaires (traitements, pression parasitaire ressentie, méthodes de lutte alternatives ...).

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement et des instituts techniques agricoles a été créé pour examiner le questionnaire de l'enquête. Un comité de pilotage regroupant

52

notamment les financeurs de l'enquête se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

L'enquête porte sur 7 espèces : pomme, abricot, pêche-nectarine, prune, cerise, agrumes et banane. Il s'agit des mêmes cultures déjà enquêtées dans l'enquête *Phyto Fruits 2012* et dans l'enquête *PK Fruits 2015*, à l'exception des agrumes, enquêtés en 2012 mais non en 2015.

L'unité de collecte est le lot de verger (parcelle). L'échantillon cible s'élève à environ 6 000 parcelles enquêtées : il sera constitué des parcelles répondantes en 2015 (panel), auxquelles s'ajoutera un échantillon complémentaire tiré à partir de l'inventaire des vergers de 2012 (mis à jour en 2015 et 2016 par des enquêtes du SSP), qui a recensé tous les lots d'arbres fruitiers. L'interrogation est faite auprès de l'exploitant de la parcelle.

La collecte de l'enquête aura lieu début 2019, après les récoltes de 2018. Elle sera réalisée par les services régionaux d'information statistique et économique (Srise) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) du ministère en charge de l'agriculture.

L'enquête est prévue dans les principaux bassins de production fruitière en France y compris DOM concernés (Martinique et Guadeloupe pour la banane, Guyane pour les agrumes).

L'enquête *Phyto Fruits 2018* donnera lieu à de nombreuses publications : édition de « Primeurs Agreste », de dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste de données détaillées sous forme de tableaux déclinés par espèce, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra...). Les résultats sont prévus pour une diffusion France et régions.

*Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.*



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 14 mai 2018 - N° 64/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête régionale sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en Bretagne en 2018 (BV2018)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : apériodique

Demandeur : Service régional de l'information statistique et économique (Srise) – Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Draaf) de Bretagne – Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête régionale sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en Bretagne en 2018 (BV2018).

La connaissance de l'état des pratiques agricoles constitue une préoccupation importante en Bretagne, déjà présente dans le premier programme de reconquête de la qualité de l'eau nommé « Bretagne Eau Pure (BEP) ». En 2004, les acteurs de l'eau en Bretagne avaient demandé aux services de la statistique agricole la réalisation d'une enquête régionale. Cette demande avait été renouvelée en 2011 dans le cadre du nouveau programme « Grand Projet 5 (GP5) ». Le Conseil régional de Bretagne et les quatre Conseils départementaux bretons demandent la réédition de cette enquête en 2018, l'enquête « bassins versants » étant une source de données unique et complète sur l'évolution des pratiques agricoles depuis 2004. Ses objectifs sont les suivants : faire l'état des lieux des pratiques agricoles susceptibles d'affecter la qualité de l'eau dans chacun des bassins versants engagés contractuellement dans un contrat territorial ou en prévision d'engagement; comparer les pratiques agricoles dans chaque bassin versant à celles observées dans la précédente enquête 2010-2011.

Les principaux thèmes abordés dans le questionnaire sont les données générales sur l'exploitation (orientation technico-économique de l'exploitation), les productions végétales et animales, le plan d'épandage et de gestion des déjections animales, la fertilisation et la protection des cultures.

L'enquête bretonne sur les pratiques agricoles dans les bassins versants est unique en son genre : l'unité statistique enquêtée est l'exploitation, sur toutes ses données (caractéristiques générales, productions et pratiques agricoles) ; l'échelle territoriale de représentativité des résultats est le bassin versant. Elle se différencie nettement de l'enquête nationale sur les pratiques culturales (PK) grandes cultures réalisée tous les 3 ans par le service statistique du ministère en charge de l'agriculture (SSP) : l'unité statistique enquêtée est cette fois la parcelle, l'objectif étant de connaître les pratiques agricoles par grande culture ; la construction de l'enquête nationale PK ne permet pas de diffuser les résultats à une échelle inférieure au niveau régional. L'enquête BV 2018 s'insère donc dans un système d'observation plus large, mobilisant des sources administratives et des données géographiques différentes et complémentaires de l'enquête nationale PK.

Un comité de pilotage et un comité de concertation ont été créés pour mettre en œuvre l'enquête. Le premier, qui comprend les partenaires financeurs et les services de l'État, valide les choix et arbitre les moyens alloués aux opérations ; le second, rassemblant les acteurs régionaux impliqués, donne son avis sur le projet d'enquête et sur le questionnaire. Ce dernier comité a donné un avis favorable pour l'enquête au cours de la réunion du 17 octobre 2017.

L'enquête est prévue dans les bassins versants disposant de contrats territoriaux avec l'agence de l'eau. Ce sont 66 bassins versants qui seront enquêtés en 2018, représentant la quasi-totalité des exploitations professionnelles. Toutes les exploitations agricoles sont concernées par cette enquête hormis les exploitations d'horticulture et de maraîchage. Le nombre d'exploitations enquêtées est estimé à 4 250 exploitations.

Le prochain recensement étant programmé en 2020, cette source de données ne sera pas disponible en 2018. Obligatoires sur toute la Bretagne depuis 2014 pour toute exploitation produisant ou épandant de l'azote, les déclarations de flux d'azote, données administratives, serviront d'univers de tirage. À l'image des enquêtes réalisées en 2004 et 2011, l'échantillon est dimensionné afin d'obtenir une précision sur la pression organique brute de l'ordre de 5 % dans chaque bassin versant. D'autre part, il est demandé d'avoir une représentativité sur les bassins algues vertes.

L'enquête est réalisée en face à face chez l'exploitant avec saisie directe sur ordinateur (système Capi). La collecte est prévue au 1^{er} semestre 2019, après la période officielle de la campagne 2017-2018 des déclarations de flux d'azote.

Comme lors de l'enquête « bassins versants » Bretagne Eau Pure en 2004 et « bassins versants » GP5 en 2011, des tableaux de résultats seront produits : résultats quantitatifs et qualitatifs sur les pratiques de fertilisation et sur la protection des cultures. Les résultats seront produits aux échelles suivantes : bassin versant, bassin versant algues vertes, département, région.

Le coût total de l'enquête est de 524 372 euros TTC. La participation de l'État correspond à la mise à disposition de 329,5 journées d'ingénieur (430 euros par journée), soit un montant de 141 685 euros (27 % du coût total). Les partenaires s'engagent à financer l'enquête statistique à hauteur d'un montant forfaitaire de 382 687 euros (73 % du coût total).

*Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.*



Paris, le 8 juin 2013 - n° 108/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle de production (EAP)

Cet avis d'opportunité est prolongé d'un an.

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : annuelle

Émetteur : Département des statistiques de court terme (DSCT) dans le direction des statistiques d'entreprises de l'INSEE. Cette enquête s'inscrit dans le dispositif d'ensemble d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Esane) pour le volet industrie hors industrie agro-alimentaire (IAA) et scierie.

L'enquête annuelle de production (EAP) a été examinée lors de la réunion du 30 mai 2013, par la commission entreprises et stratégies de marché.

Cette enquête s'inscrit dans le dispositif d'ensemble d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Esane) pour le volet industrie hors industrie agro-alimentaire (IAA) et scierie.

Il s'agit de la reconduction de l'enquête après expiration de la durée de validité du label qui a été octroyé pour la première fois en 2008. L'enquête présentée en 2013 a légèrement évolué par rapport à celle présentée en 2008. Une question sur le temps consacré par l'entreprise à la réponse à l'enquête a été rajoutée pour l'EAP 2011.

L'EAP a trois objectifs majeurs :

Repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branches, et en déduire leur activité principale exercée (APE) en participant ainsi, dans la cadre d'Esane, à l'élaboration des statistiques sectorielles ;

Fournir les éléments permettant de produire des données fines sur la production industrielle, à la fois pour répondre aux exigences du règlement européen Prodcom (règlement du conseil Prodcom 3924/91, directive 96/16/CEE modifiée par la directive 2003/107/CEE), mais aussi pour répondre aux demandes des utilisateurs nationaux, et notamment aux demandes des organisations professionnelles.

- Fournir le cadrage annuel à la statistique conjoncturelle dans l'industrie hors IAA et scierie. L'EAP assure un repérage annuel détaillé des produits industriels français pour le compte de l'indice de la production industrielle (IPI) et des indices des prix à la production (IPP).

La collecte est annuelle et réalisée par internet.

Les données définitives seront disponibles à la fin de l'année suivant l'année de référence, et des résultats provisoires seront fournis fin juillet de cette même année (pour quelques variables seulement et à un niveau agrégé de la nomenclature).

La diffusion des données de production sera le calendrier actuel, en particulier pour respecter les obligations du règlement Prodcom, c'est-à-dire une diffusion avant le 30 juin de l'année n+1 pour les données relatives à l'année n.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Le présent avis est prolongé pour l'année de collecte 2019 à la demande du producteur.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Les enquêtes mensuelles de branche dans l'industrie extractive et manufacturière hors agro-alimentaire

Cet avis d'opportunité est prolongé d'un an.

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : mensuelle

Émetteur :

Le maître d'ouvrage de ces enquêtes est le département des statistiques de court terme (DSCT) dans la direction des statistiques d'entreprises (DSE) de l'Insee.

Les enquêtes mensuelles de branche dans l'industrie extractive et manufacturière hors agro-alimentaire ont été examinées lors de la réunion du 30 mai 2013 par la commission entreprises et stratégies de marché. Il s'agit de la reconduction des enquêtes mensuelles de branche dont la validité du label expire.

Ces enquêtes s'inscrivent dans le dispositif d'ensemble d'élaboration de l'indice de la production industrielle (IPI) pour le volet industrie extractive et manufacturière hors industrie agro-alimentaire (IAA).

Les enquêtes mensuelles de branche sont réalisées par deux maîtres d'œuvre :

- les enquêtes dites "directes" sont réalisées directement par l'Insee, la collecte est alors réalisée par le service de statistiques nationales d'entreprises (SSNE) à la direction régionale de Basse-Normandie de l'Insee ;
- les enquêtes dites "déléguées" sont réalisées par des organismes professionnels agréés (OPA) De nouveaux arrêtés d'agrément seront publiés début 2014. Ces arrêtés fixeront les principaux points méthodologiques et objectifs à remplir par les OPA, pour l'exécution des enquêtes mensuelles de branches.

Les objectifs généraux des enquêtes mensuelles de branches sont :

- de répondre aux règlements européens (cf. règlement (CE) n° 1165/98 du conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles modifié en 2009 et règlement (CE) n° 588/2001 de la commission du 26 mars 2001 relatif à l'application du précédent règlement en ce qui concerne la définition des variables) ;
- de fournir des données pour alimenter l'indice de la production industrielle actuel (base 2010) et futur (informations préparatoires à la base 2015).

Les enquêtes directes sont réalisées par internet ou par voie postale. Plus de 95% des entreprises répondantes le font via internet.

En 2014, environ 5 000 entreprises participeront aux enquêtes mensuelles directes et environ 400 aux enquêtes mensuelles déléguées.

Les données sont exploitées par la division des indicateurs conjoncturels (ICA) de l'Insee tous les mois. Elles permettent de calculer l'IPI. Les données du mois m sont publiées sur le site internet de l'Insee (insee.fr) sous forme d'Informations Rapides et via la Base de données macro-économique (BDM) à partir du 10 du mois m+2.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Le présent avis est prolongé pour l'année de collecte 2019 à la demande du producteur.



Paris, le 18 juin 2013 - n° 138/H130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa)

Cet avis d'opportunité est prolongé d'un an.

Programme : 2013

Emetteur : INSEE - Direction des statistiques d'entreprises - Département des statistiques de court terme

L'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa) a été examinée par la commission entreprises et stratégies de marché le 30 mai 2013.

L'objectif de l'enquête est d'obtenir rapidement (moins d'un mois après la date d'observation) des indices mensuels de l'activité globale du secteur, ainsi que la décomposition du chiffre d'affaires par forme de vente et par grandes familles de produits qui permet d'analyser plus précisément les mouvements conjoncturels (alimentaire, non alimentaire et carburants).

L'enquête porte :

sur la répartition des ventes entre produits alimentaires, produits non alimentaires et carburants, pour les entreprises gérant à la fois des hypermarchés et des supermarchés, sur la répartition des ventes selon chacune de ces formes de commerce, sur la surface de vente.

Cette enquête, qui existe depuis 1997, répond à une forte demande d'analyse conjoncturelle, au niveau du secteur d'activité comme au niveau macro-économique : les hyper et supermarchés représentent le tiers du chiffre d'affaires du commerce de détail. L'intérêt de cette enquête a été renforcé par la demande européenne de construire un indice à 30 jours du chiffre d'affaires du commerce de détail.

L'unité de collecte est l'unité légale. L'échantillon est d'environ 350 unités légales parmi les 6 500 gérant des hypermarchés, des supermarchés ou des magasins multi-commerces.

La collecte est réalisée sur internet via le portail de réponse aux enquêtes entreprise de l'Insee.

Les organisations professionnelles ont été consultées pour définir les modalités de réalisation de l'enquête. Une information sur le lancement et les modalités de l'enquête avait été diffusée aux grandes entreprises et aux grandes enseignes lors du lancement de l'enquête en 1997.

Les résultats sont utilisés par l'Insee pour l'établissement de l'indice précoce de chiffre d'affaires du commerce de détail et sont diffusés au sein de l'Information Rapides « Chiffres d'affaires dans le commerce de détail et les services personnels »..

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Le présent avis est prolongé pour l'année de collecte 2019 à la demande du producteur.



Paris, le 25 janvier 2013 - N° 7/H030

Conseil national
de l'information statistique

AVIS D'OPPORTUNITÉ

« **Les enquêtes de branches dans les industries agroalimentaires (IAA), les exploitations forestières et les scieries** »

Cet avis d'opportunité est prolongé d'un an.

Demandeur : Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires, est maître d'ouvrage pour l'ensemble des enquêtes de branches.

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : Les enquêtes Prodcum sont annuelles et se déroulent au cours du premier semestre. Les enquêtes IPI sont réalisées mensuellement.

« Les enquêtes de branches dans les industries agroalimentaires (IAA), les exploitations forestières et les scieries » ont été examinées au cours de l'intercommission Entreprises et stratégies de marché/ Environnement et développement durable du 21 novembre 2012.

La demande pour ces enquêtes émane :

- de la Commission Européenne pour les parties du questionnaire sous règlement européen,
- du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires),
- des organismes professionnels et des établissements publics.

Les objectifs principaux des enquêtes sont de répondre :

- au règlement européen Prodcum (PRODUCTION COMMERCIALISÉE) n° 3924/91 du 19 décembre 1991,
- à la directive 96/16/CEE du 19 mars 1996 modifiée par la directive 2003/107/CEE du 5 décembre 2003 sur les statistiques laitières,
- au règlement du Conseil n° 1165/98 du 19 mai 1998 modifié en 2005 sur les statistiques conjoncturelles.

Un peu plus de 12 900 entreprises ou établissements participent aux 144 enquêtes sur le champ des IAA, des exploitations forestières et des scieries, dont 38 sont réalisées directement par le SSP, 102 déléguées auprès de 18 organisations professionnelles agréées (OPA) par arrêté, et 4 déléguées auprès d'un établissement public agréé sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (FranceAgriMer – FAM).

Concernant les enquêtes Prodcum, sont interrogées les entreprises occupant au moins vingt salariés et qui fabriquent physiquement les produits figurant sur la liste Prodcum. Toutefois, pour garantir une couverture de 90 % sur l'ensemble de chaque classe à quatre chiffres de la Nomenclature d'activités des Communautés Européennes (NACE) imposée par le règlement, l'enquête doit, dans bien des cas, aller au-delà et inclure l'ensemble des entreprises quelle que soit leur taille. Les enquêtes IPI couvrent au moins 80% de la production par produit.

Dès à présent, les enquêtes Prodcum et IPI réalisées directement par le SSP sont collectées majoritairement par Internet. Le taux de réponse internet atteint 80% pour Prodcum et 95% pour l'IPI. Celles réalisées par les organismes professionnels agréés sont collectées principalement par courrier ; cependant 11 d'entre eux effectuent cette collecte par internet.

Pour l'ensemble des enquêtes Prodcum, le taux de réponse atteint 97 %.

Conformément aux mesures de simplifications administratives pour les entreprises, souhaitées par l'État, l'ensemble de ces enquêtes seront dématérialisées fin 2014.

Les questionnaires des enquêtes de branche du SSP peuvent être revus chaque année à la marge pour tenir compte de l'évolution de la production des entreprises, de la liste des produits Prodcum mais aussi des demandes d'informations des organisations professionnelles.

De nouvelles enquêtes IPI peuvent être mises en place pour améliorer le taux de couverture.

Les questionnaires sont élaborés en partenariat par les statisticiens du SSP, de l'Insee, des organismes professionnels agréés et de FranceAgriMer. Ils sont ensuite soumis à l'avis de l'Insee (division ICA).

D'après les toutes premières indications des enquêtes Prodcum du SSP (suite à l'intégration dans les questionnaires de la campagne 2012 de la question sur le temps passé par l'entreprise pour répondre à l'enquête), le temps de remplissage du questionnaire est compris entre 1h et 1h30 pour l'enquête Prodcum.

Les résultats des enquêtes continueront à être exploités et diffusés comme les années précédentes (transmission à Eurostat, diffusion sur le site Internet Agreste du SSP).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête ».

« L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'entrée en vigueur de la conformité délivrée par le comité du label ».

Le présent avis est prolongé pour l'année de collecte 2019 à la demande du producteur.



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 10 décembre 2013 - N° 201/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Consommations de combustibles et d'énergie non électrique »

Cet avis d'opportunité est prolongé d'un an.

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante, avec simplification du questionnaire

Périodicité : annuelle

Demandeur : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), Sous-direction des statistiques de l'énergie

Au cours de sa réunion du 20 novembre 2013, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête « Consommations de combustibles et d'énergie non électrique ».

La maîtrise d'ouvrage de cette enquête est assurée par le SOeS, et la maîtrise d'œuvre est assurée par la FFA (Fédération française de l'acier).

L'enquête a pour but principal de mesurer les consommations d'énergie des entreprises sidérurgiques françaises par type d'énergie et type d'installation de production. Elle dresse un bilan complet des gaz sidérurgiques autoproduits (emplois/ressources) dont la place est prépondérante dans le processus de production. Elle permet ainsi de mesurer l'évolution de la performance énergétique de la sidérurgie et de l'analyser.

Elle complète et détaille l'enquête EACEI (Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie), en donnant d'une part le détail des consommations par type d'atelier sidérurgique, et d'autre part, les informations sur le bilan des gaz sidérurgiques. Dans le cadre des règles de simplification portées par le Secrétariat général au Gouvernement, le nouveau questionnaire n'interrogera pas les établissements sur des informations recueillies via l'EACEI.

Les résultats de cette enquête sont utilisés par le SOeS notamment pour dresser le bilan énergétique annuel de la France et pour répondre aux questionnaires annuels AIE / Eurostat / ONU, dans le cadre du règlement (CE) n° 1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques de l'énergie.

Outre le SOeS, les utilisateurs potentiels des résultats sont les services de l'État en charge du développement durable et de l'énergie, les agences ou prestataires associés (CEREN – Centre d'études et de recherche économiques sur l'énergie, CITEPA – **Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique**, ...).

Sous l'égide du SOeS, un comité de suivi et d'évaluation aura comme mission de faire le bilan de l'enquête et de recueillir les propositions d'évolutions et d'améliorations. L'ensemble des parties prenantes seront représentées : déclarants, Insee, SOeS, CEREN, etc. À terme, l'enquête devrait être simplifiée, de façon à répondre aux seuls besoins statistiques, notamment celui du règlement n° 1099/2008.

La cible de l'enquête porte sur tous les établissements de la branche sidérurgie (47 établissements ; branche 24.10 de la NAF Rév. 2). L'enquête couvre par ailleurs la France métropolitaine. Elle est exhaustive, conséquence de la forte concentration du secteur.

La FFA réalise la collecte, valide les données et assure la diffusion des résultats. La FFA publie une synthèse des résultats dans son rapport d'activité mis à disposition de tous les publics. L'ensemble des données respectant le secret statistique seront à disposition sur le site internet du SOeS. Outre leur utilisation pour le bilan de l'énergie, les résultats pourront faire l'objet de publications spécifiques sur le domaine.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.
L'opportunité est accordée pour cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Le présent avis est prolongé pour l'année de collecte 2019 à la demande du producteur.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Aquaculture

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : annuelle

Demandeur : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Service de la statistique et de la prospective (SSP) – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires

Au cours de sa réunion du 5 mai 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête statistique annuelle sur l'aquaculture.

L'objectif de l'enquête est de dénombrer les entreprises d'aquaculture en eau douce et eau salée, d'estimer les productions annuelles vendues en quantités et en valeur, et d'évaluer l'emploi concerné en nombre et équivalent temps plein.

L'enquête annuelle porte sur les entreprises en conchyliculture, en pisciculture marine, en pisciculture en eau douce (bassins ou étangs), pratiquant les éclosions et/ou l'élevage d'animaux aquatiques pour la vente vers différentes destinations : entre professionnels, repeuplement, parcours de pêche de loisir, pour la consommation. Il est ajouté la production d'œufs non embryonnés pour la consommation humaine (notamment caviar d'esturgeon) et la production d'algues (macro et micro).

L'enquête est exhaustive, auprès d'environ 4 000 entreprises en tant qu'unité légale, avec un nombre très restreint d'entreprises groupées dont la gestion ou l'activité commerciale ne peut être distinguée. Les données sur la pisciculture ne sont pas collectées en 2019 car un recensement de la pisciculture doit être organisé en même temps.

Une extension aux DOM pourra être envisagée si le concours des services administratifs ou de centres de recherche locaux peut être organisé.

L'enquête « Aquaculture » est annuelle et intervient au cours du deuxième trimestre de l'année civile suivant l'année de référence d'activité pour permettre aux entreprises d'établir leur bilan comptable et pour respecter les délais du règlement européen.

Un courrier adresse aux enquêtés des paramètres de connexion sur un site dédié sur lequel ils peuvent répondre au questionnaire. Plusieurs relances par courrier ou par email lorsqu'il est disponible sont généralement effectuées. Des relances téléphoniques sont organisées en traitant en priorité les plus grandes entreprises non répondantes. La saisie du questionnaire peut à la demande de l'entreprise être assurée par un gestionnaire au cours d'un entretien téléphonique. Les entreprises peuvent également répondre en remplissant un questionnaire papier si elles le demandent.

Aucun appariement des réponses pour la production ou l'emploi n'est effectué avec d'autres sources administratives.

L'exploitation des résultats est effectuée par le SSP.

En plus de permettre de répondre aux règlements de communication de statistiques à la Commission européenne, FAO, OCDE, les résultats de l'enquête seront diffusés chaque année sur le site du SSP Agreste dans une publication *Primeur* de 4 pages et dans un numéro de la collection *Chiffres & données*.

Les résultats agrégés au niveau métropole, régions, départements sont envisagés mais suivant le secteur concerné (conchyliculture, salmoniculture, pisciculture marine...), des regroupements sont effectués pour satisfaire le respect du secret statistique. Ces résultats sont communiqués aux services de la DPMA (Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture) et aux instances professionnelles. Ils servent pour répondre aux questions adressées au SSP par des centres de recherche et par des services administratifs régionaux.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2019 à 2023 (cinq années).

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 Juin 1951 modifiée à des données concernant les JEI détenues par l'Acoss

1. Service demandeur

Ministère des Armées
SGA / DAF / QEFI
Observatoire économique de la défense (OED) – SSM Défense

2. Organisme détenteur des données demandées

Acoss
Direction des statistiques, des études et de la prévision

3. Nature des données demandées

Les entreprises ayant le statut de jeunes entreprises innovantes (JEI) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une exonération de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales. Pour être qualifiée de jeune entreprise innovante, l'entreprise doit remplir toutes les conditions suivantes :

- l'entreprise doit employer moins de 250 personnes tous établissements confondus ;
- elle doit réaliser soit un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros au cours de l'exercice, ramené ou porté le cas échéant à 12 mois, soit un total du bilan inférieur à 43 millions d'euros ;
- la création de l'entreprise remonte à moins de huit ans. L'âge de l'entreprise s'apprécie à la clôture de l'exercice au titre duquel elle prétend à l'exonération. L'entreprise perd définitivement le statut de jeune entreprise innovante l'année de son huitième anniversaire ;
- l'entreprise a réalisé des dépenses de recherche représentant au moins 15 % des charges totales engagées par l'entreprise au titre de cet exercice, à l'exclusion de celles engagées auprès d'autres jeunes entreprises innovantes réalisant des projets de recherche et de développement ;
- elle ne doit pas avoir été créée dans le cadre d'une concentration, d'une restructuration, d'une extension d'activités préexistantes ou d'une reprise de telles activités ;
- le capital social doit être détenu de manière continue à 50 % au moins par des personnes physiques ou certaines personnes morales listées par la loi.

Les entreprises bénéficiant de l'exonération en faveur des JEI peuvent être identifiées à partir des bases de données de l'Acoss (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale). L'Acoss et le réseau des Urssaf collectent et répartissent les cotisations et contributions sociales, sources du financement du régime général de la Sécurité sociale. Ces données contiennent notamment le numéro siren du déclarant et le montant total d'exonération de cotisations sociales déclaré pour chaque dispositif d'exonération, dont celui bénéficiant aux JEI. Elles sont disponibles sur la période 2004-2017.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Les entreprises de défense sont caractérisées par une forte activité de R&D et d'innovation qui se traduit notamment par la relative importance de leurs dépenses de R&D et d'innovation ou la longueur de leurs programmes de développement.

Le SSM défense dispose d'un accès aux données individuelles des fournisseurs du ministère des Armées dans le domaine « Sécurité & Défense » (Chorus), qui est confidentiel pour les autres ministères.

L'objectif est de produire un indicateur annuel de suivi de suivi des achats publics auprès des entreprises (PME et ETI) innovantes du ministère des Armées.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Pour ce faire, il convient d'identifier les entreprises « innovantes » du ministère des Armées, cela passe notamment par un appariement des données individuelles Chorus avec la liste des entreprises bénéficiaires du dispositif d'exonération en faveur des JEI extraite des données de l'Acoss.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

L'OED met à la disposition du public des études économiques (Collection des bulletins *ÉcoDef Études*). Ces études fournissent des informations thématiques permettant d'éclairer le débat public sur l'économie de la défense et ses spécificités. Il existe plusieurs manières pour caractériser le caractère innovant ou non d'une entreprise : prendre en compte ses dépenses de R&D, mobiliser les résultats des enquêtes CIS (Insee), recourir à une approche sectorielle (secteurs de haute technologie, OCDE), comptabiliser le nombre de brevets ou le type de brevets, etc. L'approche par le dispositif des JEI, sur le champ des entreprises jeunes qui font de la R&D, vient compléter le dispositif de mesure et de suivi existant^[1].

7. Périodicité de la transmission

Les données seront fournies dans un premier temps pour la période 2012-2017, puis de manière régulière chaque année.

8. Diffusion des résultats

Les résultats seront diffusés au moyen de publications (Bulletins *EcoDefStatistiques* et *ÉcoDefÉtudes*). Dans ces publications, les résultats sont présentés uniquement sous la forme de statistiques agrégées, de telle sorte que les entreprises concernées ne puissent pas être identifiées.

[1] MOURA S., DOLIGNON C., « 100^{ème} EcoDef, où en est-on en économie de la défense », EcoDef Études n° 100, novembre 2017